

SOMMAIRE

I.	INFORMATIONS GENERALES	2
1.	PERSONNES RESPONSABLES	2
2.	APERÇU DES ACTIVITES	3
3.	ORGANIGRAMME	5
4.	PROPRIETES IMMOBILIERES,USINES ET EQUIPEMENTS	7
5.	RECHERCHES ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	8
6.	RAPPORT DE GESTION FINANCIER	9
7.	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	15
II.	COMPTES CONSOLIDES	18
1.	COMPTES CONSOLIDES	19
2.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	39
III.	COMPTES SOCIAUX	41
1.	COMPTES SOCIAUX	42
2.	TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2024	59
3.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	58
4.	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS	60
IV	ASSEMBLEES GENERALES ET ORGANES SOCIAUX	63
1.	ASSEMBLEE GENERALE	63
2.	ORGANES SOCIAUX DE LA SOCIETE	66

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Personne responsable des informations

Monsieur Pierre Gattaz, Président-Directeur Général

1.2 Attestation de la personne responsable

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de Radiall S.A. (la Société) et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion pages 9 à 12 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Aubervilliers, le 14 avril 2025



Pierre Gattaz
Président-Directeur Général

2. APERÇU DES ACTIVITES

2.1 Présentation des filiales de la Société

2.1.1 Les gammes de produits

2.1.1.1 - Les composants coaxiaux

La Société conçoit, produit et vend des composants d'interconnexions coaxiaux servant à la liaison d'équipements électroniques.

Ces composants, combinaisons de connecteurs, de cordons ou antennes ont pour mission d'assurer la diffusion d'informations avec le moins de distorsions possibles au sein de systèmes électroniques intégrés ou de puces complexes, donc fragiles, sensibles aux environnements thermiques, atmosphériques ou électromagnétiques difficiles.

2.1.1.2 - Les connecteurs multicontacts

La Société conçoit, produit et vend des composants d'interconnexions multicontacts servant à la liaison d'équipements électroniques.

Ces connecteurs ont pour mission d'assurer la diffusion simultanée de plusieurs signaux qui peuvent être hétérogènes dans des environnements généralement sévères. Les signaux conduits peuvent être électriques, électromagnétiques ou optiques.

2.1.1.3 - Les composants optiques

La Société conçoit, produit et vend des solutions d'interconnexions à base de fibre optique et de technologie optoélectronique.

Ces composants ont pour mission d'assurer la diffusion du signal au travers de la technologie fibre optique qui fait l'objet de nombreux développements en cours.

2.1.2 - Les technologies clés

Les produits ci-dessus sont le fruit d'un savoir-faire complexe faisant appel à plusieurs disciplines : structure des matériaux et notamment des alliages spéciaux, chimie et traitement de surface, usinage, moulage et découpe de précision, électronique, optoélectronique et modélisation hyperfréquence.

2.1.2.1 - L'usinage de précision

Cette technologie générique comprend le décolletage, le fraisage, la découpe et les reprises diverses de métaux tels que le laiton, l'aluminium, l'acier inox et les cupro-béryllium.

Elle est utilisée notamment pour la fabrication des pièces détachées de connecteurs coaxiaux et pour les boîtiers des connecteurs multi contacts. La micromécanique fait partie du savoir-faire essentiel d'un fabricant de connecteurs et permet de se différencier face à des concurrents moins bien équipés.

Le traitement de surface s'effectue par dépôts électrolytiques (or, argent, nickel et alliages de bronze), sur des lignes de traitements de surfaces automatisées ou semi-automatisées selon les sites de production.

La très grande expertise de la Société dans le domaine du traitement de surface et l'intégration de la ligne dans le flux de production représente un atout majeur pour assurer une qualité optimale des connecteurs.

2.1.2.2 - La fonderie

La Société maîtrise le design et la mise au point des moules de fonderie nécessaires à la fabrication des boîtiers de ses connecteurs multicontacts. Ceux-ci sont confiés aux sous-traitants en charge de la production mais restent la propriété inaliénable de la Société.

2.1.2.3 - Le moulage plastique

Cette technologie est utilisée pour la fabrication des pièces en thermoplastiques, thermo durs ou silicones et s'articule autour de la transformation des granulats.

Elle sert principalement à la réalisation des connecteurs pour fibre optique et des inserts des connecteurs multicontacts.

2.1.2.4 - L'assemblage

Cette technologie intervient au stade final de la fabrication des produits et peut être réalisée sur des machines automatiques ou semi-automatiques ou bien manuellement par du personnel qualifié.

Le degré d'automatisation dépend grandement des quantités à réaliser, de la complexité des produits ainsi que du coût de la main-d'œuvre et donc de la localisation de la fabrication.

2.2 Principaux marchés

La Société conçoit, développe et fabrique des composants électroniques destinés aux équipements militaires et aéronautiques, aux télécommunications sans fil et aux applications industrielles.

De par l'activité de ses clients finaux, les marchés de Radiall peuvent être considérés comme cycliques et dépendent principalement des dépenses d'investissements des grands donneurs d'ordre industriels.

L'activité de la Société ne connaît pas de saisonnalité annuelle prononcée.

2.2.1 - Les marchés militaires et aéronautiques

Les composants d'interconnexions sont omniprésents dans l'électronique de défense et dans l'aéronautique : avions et hélicoptères, radars, missiles, satellites et lanceurs, sous-marins ; etc.

Les avions militaires ou commerciaux utilisent des composants pour assurer la liaison entre des systèmes électroniques très sensibles (outils de mesures, de radiotéléphonie...). Certains de ces composants sont fabriqués par la Société.

Les équipements militaires restent portés par la demande en technologies de radios télécommunication. Leurs développements restent subordonnés aux politiques budgétaires d'investissement publiques, récemment contraintes par la situation économique. Cependant les tensions géopolitiques sur tous les continents, y compris récemment en Europe, sont de nature à renforcer ou accélérer les programmes de défense dans de nombreux pays.

Le marché spatial connaît une croissance soutenue sur trois applications : les télécommunications, l'observation et la navigation. Il offre en outre des opportunités de développements, notamment dans les pays émergents. Les évolutions importantes récentes de ce marché (Constellation de micro satellites, digitalisation, «standardisation», des composants...), offrent de nouvelles perspectives.

La présence de Radiall sur ces marchés nécessite des efforts de développement permanents afin d'aboutir à la conception et la fabrication de connecteurs à la fois plus miniaturisés et dont le poids, caractéristique essentielle, est réduit.

2.2.2 - Les télécommunications

Il existe trois manières de transmettre des informations : le traditionnel fil de cuivre, les liaisons hertziennes et la fibre optique. La Société est présente dans ces trois domaines et en particulier dans les faisceaux hertziens qu'utilise la radiotéléphonie cellulaire.

Les connecteurs fabriqués par la Société se retrouvent dans plusieurs types de sous-ensembles qui nécessitent d'être reliés entre eux par une connexion optimisée tels que :

- les émetteurs et les récepteurs qui captent le signal ;
- les modulateurs qui servent à transformer un signal continu en suite de 0 et de 1 ;
- les multiplexeurs qui groupent, dégroupent et orientent les communications ;
- les compensateurs de dispersion qui corrigent certains défauts du signal.

L'évolution de ce marché est liée aux développements des besoins sociétaux sans cesse nouveaux de débits plus élevés, notamment avec le développement des offres de type 4G (LTE) et WIMAX et de type 5G - 6G en cours de déploiement. En effet, plus la demande sera forte en vitesse et débits de transmission, plus les équipements feront appel à des fréquences élevées pour passer au sans-fil à très faible perte et cela nécessitera des connexions de haute fiabilité. Ce marché, dont les grands clients producteurs se sont déplacés en Asie depuis plusieurs années, reste dynamique y compris dans les pays matures, mais reste soumis à une diminution tendancielle du nombre de connecteurs par sous ensemble Télécoms, et aux variations

fréquentes et importantes des investissements des opérateurs de télécommunication.

2.2.3 - Les marchés industriels

L'électronique complexe se développe de plus en plus dans les applications industrielles. Les composants utilisés ou les fonctions assurées ne tolèrent aucune défaillance, quel que soit le domaine abordé: applications médicales, télématique automobile, électronique de puissance, recherche pétrolière, transports ferroviaires, énergies nouvelles, les objets connectés; autant d'applications où les composants d'interconnexions deviennent indispensables et où se développent en permanence de nouvelles opportunités.

2.2.4 –Chiffre d'affaires par marché et par zone

La répartition du chiffre d'affaires consolidé par marché et par zone est détaillée en note 6.2.

La répartition du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel par zone géographique d'implantation peut être visualisée dans la partie II - Comptes Consolidés, note 4.2.

2.2.5 - Les clients

La Société dispose de nombreuses références sur ses segments d'activité. Les principaux clients du Groupe sont les suivants :

Aéronautique civile, Spatial et Militaire	Télécom.	Industriel et autres secteurs
- Safran (Europe et USA) - Boeing (USA) - Thalès (Europe et USA) - Airbus Group (Europe) - Rockwell Collins(USA) - Harris USA) - L3Harris (USA)	- Nokia (Europe, USA et Asie) - ZTE (Asie) - Huawei (Asie) - Ericsson (Asie)	- Rohde & Schwarz (Europe) - Hitachi (Europe)

Les 10 premiers clients du Groupe en 2024, tous segments d'activité confondus, représentent 41% du chiffre d'affaires. La Société a continué en 2024 à contracter une assurance-crédit pour couvrir le risque de défaillance crédit de ses clients. Celle-ci couvre les clients facturés par les filiales européennes, chinoise et de Hong Kong, représentant plus de 50% du chiffre d'affaires total.

2.3 Position concurrentielle

Nom	Pays	Marchés	Chiffre d'affaires 2024*	Cotation	Capitalisation 12/2024
Concurrents principaux					
Huber & Suhner	Suisse	Totalité	894 MCHF	Zürich	1 369 MCHF
Amphenol	USA	Aéronautique et Militaire	15 223 MUSD	NYSE	84 390 MUSD
Rosenberger	Allemagne	Télécom et Industriel	indisponible	Non coté	N/A
TE Connectivity	USA	Totalité	15 850 MUSD	NYSE	42 710 MUSD
Eaton Group	France	Aéronautique et Militaire	24 878 MUSD	NYSE	131 160 MUSD

* Source : Communiqué de presse Société.

Dans cet univers concurrentiel, la Société détient une image d'entreprise de qualité et de haute technicité provenant de son

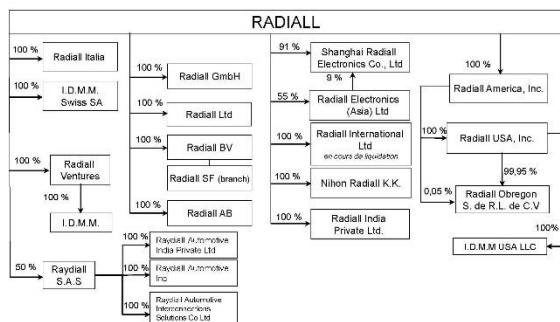
expérience dans l'électronique de défense et des industries spatiales, industries extrêmement exigeantes (qualifications, audits réguliers...). Elle occupe une position de tout premier plan aux côtés des leaders du marché.

La Société ne se considère pas en situation de dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats industriels ou financiers, et contrats commerciaux avec sa clientèle.

3. ORGANIGRAMME

3.1 Présentation des filiales de la société

Le schéma ci-après représente l'organigramme des filiales de la Société au 31 décembre 2024 :



Radiall conçoit, développe et fabrique une gamme complète de connecteurs et de composants électroniques d'interconnexion : des connecteurs coaxiaux et multi contacts servant à la liaison d'équipements électroniques, des solutions d'interconnexions à base de fibre optique et de technologie optoélectronique, des antennes et des composants hyperfréquences.

La Société intervient également en qualité de prestataire de services pour le compte de ses filiales. Elle rend des services en matière financière et comptable, dans les domaines juridiques, fiscaux et informatiques, et plus généralement pour ce qui concerne l'organisation.

Dans le cadre de son activité, la Société s'appuie sur ses filiales, réparties dans le monde telles que présentées dans l'organigramme ci-dessus. Celles-ci sont, selon les cas, des bureaux de vente et/ou des usines.

Le détail concernant l'état des filiales et des participations se trouve dans la partie III – Comptes sociaux, « Tableau des filiales et des participations ». Au 31 décembre 2024, la Société détient les participations suivantes :

EUROPE

France (siège social, bureaux de vente et sites industriels)

- 50% du capital de Raydiall, société par actions simplifiées au capital de 17 000 000 euros ayant son siège social à Voiron (38500) 30 rue Léon Béridot, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Grenoble sous le numéro 537 387 193.

Raydiall détient elle-même 100% du capital de Raydiall Automotive Inc., société de capitaux de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social 615 South DuPont Highway Dover, Kent County, Delaware 19901 (Etats-Unis) ; 100% du

capital de Raydiall Automotive Interconnections Solutions (Zhenjiang) Co Ltd ayant son siège social à 19 Weisi Road, Dingmao, New District, Zhenjiang (Chine) ; et 100% du capital de Raydiall Automotive India Private Limited ayant son siège social à Gat No. 259, 276/8B, Nighoje-, Taluka-Khed,, Maharashtra 410501, Inde.

- 100% du capital de Radiall Ventures, société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros ayant son siège social à Aubervilliers (93300) – 25 rue Madeleine Vionnet, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 431 847 599. Radiall Ventures détient elle-même 100% du capital de la société Industrie Doloise de Micro-Mécanique par abréviation « I.D.M.M. », société par actions simplifiée au capital de 560 000 euros ayant son siège social à Dole 39100 – 13, rue Henri Jeanrenaud, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Lons-le-Saunier sous le numéro 395 061 815.

Pays-Bas (bureau de vente)

- 100% du capital de Radiall BV, société de capitaux de droit néerlandais au capital de 15 882,31 euros dont le siège social est situé Hogebrinkerweg 15 b – 3871 KM Hoevelaken. Cette société a une succursale Radiall SF dont l'établissement est situé Lämsänjärventie 13 A 6, 90230 Oulu, Finlande.

Royaume-Uni (bureau de vente)

- 100% du capital de Radiall Ltd, société de capitaux de droit anglais au capital de 223 385 Livres Sterling dont le siège social est situé 3rd Floor Profile West, 950 Great West Road, Brentford, Middlesex TW8 9ES, Grande Bretagne et immatriculée sous le numéro 377 015 (England & Wales).

Italie (bureaux de vente et usine)

- 100% de Radiall Italia S.r.l. (usine et bureau de vente), société anonyme de droit italien au capital de 307 400 euros dont le siège social est situé Baranzate (MI), Via Zambelletti no.19, Italie.

Allemagne (bureau de vente)

- 100% de Radiall GmbH, société de capitaux de droit allemand au capital de 485 727,29 euros, dont le siège social est situé Carl – Zeiss Strasse 10 D, 63322 Rödermark, Allemagne.

Suisse (usine)

- 100% de IDMM Swiss SA, société anonyme de droit suisse au capital de CHF 100 000 dont le siège social est situé Via Borromini 20, 6850 Mendrisio, Suisse.

Suède (bureau de vente)

- 100% de Radiall AB société de capitaux de droit suédois au capital de 300 000 SEK dont le siège social est situé Sollentunavägen 63, SE-19140 Sollentuna, Suède, immatriculée sous le numéro 556238-6051.

AMÉRIQUES

États-Unis, Mexique (bureaux de vente et usines)

- 100% de Radiall America Inc., société de capitaux de droit de l'Etat du Delaware au capital de 15 500 000 USD, dont le siège social est situé 8950 S 52nd ST, Suite 401 Tempe, AZ, 85284-1045, USA. Radiall America Inc. détient :
 - 100% de Radiall USA Inc., société de capitaux de droit de l'Etat de l'Arizona au capital de 22 427 086 USD dont le siège social est situé 8950 South 52nd Street, Suite 401, Tempe, Arizona 85284, qui détient elle-même :
 - 100% de I.D.M.M. USA LLC, société de capitaux de droit de l'Etat de Delaware, ayant son siège social 850 New Burton Road, Suite 201, Dover, Delaware 19904, Kent County, USA ; et,
 - 99,95% de Radiall Obregon S. de R.L. de C.V., société de capitaux de droit mexicain au capital de \$ 107 890 850 MXN et ayant son siège social situé Blvd Las Torres esq Circuito del parque S/N, Col Parque Industrial, zip code 85065, Cd Obregon Sonora, Mexico (0,05% étant détenu par Radiall America).

ASIE

Chine (bureaux de vente et usine)

- 91% de Shanghai Radiall Electronics Co. Ltd., société de droit chinois au capital de 10 200 000 USD dont le siège social et l'usine sont situés N° 688 Huifang Road, Jiading District, Shanghai, Chine. Le solde du capital social est détenu à 9% par Radiall Electronics (Asia) Ltd..

Hong Kong (bureaux de vente)

- 100% de Radiall International Ltd, société de capitaux de droit hongkongais en cours de dissolution au capital de 100 000 HKD dont le siège social est situé Room A, 16/F, Ford Glory Plaza, n°37-39 Wing Hong Street, Cheung Sha Wan, Kowloon, Hong-Kong, et enregistrée sous le numéro 679070.
- 55% de Radiall Electronics (Asia) Ltd., société de capitaux de droit hongkongais au capital de 300 000 HKD, dont le siège social est situé Room A, 16/F, Ford Glory Plaza, n°37-39 Wing Hong Street, Cheung Sha Wan, Kowloon, Hong-Kong. Monsieur Charles Wu détient le reste du capital social. Radiall Asia Ltd. détient également une participation de 9% dans le capital de Shanghai Radiall Electronics Co. Ltd.

Inde (bureaux de vente et usine)

- 100% de Radiall India Private Ltd. société de capitaux de droit indien au capital de 23 636 360 Rs, dont le siège social est situé 25 (d) II Phase, Peenya Industrial Area – 560058 Bangalore, Inde et immatriculée sous le numéro 310394/3344.

Japon (bureau de vente)

- 100% de Nihon Radiall KK, société de droit japonais au capital de 44 500 000 YEN, dont le siège social est situé 3-22-8 Higashi, Shibuya-ku, Tokyo, Japon et immatriculée sous le numéro 0110 – 01 – 046762.

5. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

5.1 Recherche et développement

Radiall a la volonté d'exercer une activité de Recherche et Développement soutenue que ce soit dans la mise au point de nouveaux produits ou dans l'utilisation de nouveaux matériaux. Cette R&D s'effectue de trois manières : soit dans le cadre de missions d'études commanditées par les organismes qui financent dans ce cas 30 à 50 % des dépenses engagées, soit dans le cadre de la coopération entre les bureaux d'études de Radiall et de ses clients, soit pour le développement ou l'amélioration de certains composants entrant dans la fabrication des connecteurs de Radiall. Les organismes commanditaires qui financent en partie les projets sont, selon les cas, les départements de BpiFrance, ou la Direction Générale des Entreprises (DGE).

La stratégie R&D vise à répondre aux exigences des nouvelles technologies (4G LTE, 5G...), aux demandes des clients (miniaturisation des produits, réduction du poids des connecteurs, simplification des connections...) ou encore à améliorer l'expertise de Radiall, seul ou en partenariat, dans les matériaux (aluminium, composite...) intervenant dans les processus industriels.

(en milliers euros)	2024	2023	2022
Dépenses de R&D *	31 951	28 050	26 500
% du chiffre d'affaires	7,4%	7,4%	7,4%

* Montants avant crédit d'impôt recherche.

En 2024 la Société a maintenu un niveau élevé de Recherche et Développement compte tenu de l'importance stratégique que revêtent ces dépenses pour assurer la compétitivité future du Groupe. En général, la Société n'immobilise pas ses frais de Recherche et Développement, sauf cas particulier où certaines dépenses de développement sur des projets à long terme (aéronautique) peuvent faire l'objet d'amortissements en

fonction des quantités produites, afin d'être plus proche de la réalité économique du projet. Au 31 décembre 2024, les immobilisations de projets de Recherche et Développement sont totalement amorties.

L'IAS 38 paragraphe 128 b) encourage la description des incorporels non reconnus car les critères ne sont pas satisfaits. Nous ne donnons pas ces précisions essentiellement en raison du nombre très important de petits projets d'une valeur individuelle très faible.

Les frais de développement chez Radiall sont souvent liés à une demande d'un client et peuvent être classés en deux catégories :

- des petits projets qui ne nécessitent parfois que quelques jours d'études. Ces études sont généralement liées à un projet de commande spécifique du client. Dans ce cadre, l'évaluation des perspectives commerciales et l'existence d'un marché propre à ce développement est difficile voire impossible. Les enjeux pris individuellement sont peu significatifs ;
- des projets plus significatifs (montant fixé en interne à 150 milliers d'euros ou plus).

Ces projets font l'objet d'une revue trimestrielle, technique, financière et commerciale, qui apprécie, entre autres, le caractère immobilisable du projet selon les critères d'IAS 38. Dans la plupart des cas, la majeure partie des dépenses est engagée avant que tous les critères d'IAS 38 ne soient remplis. Généralement les deux principaux critères qui sont remplis tardivement sont soit l'assurance raisonnable que la faisabilité technique sera atteinte, soit que les perspectives économiques futures permettront de générer des avantages économiques.

Le financement de ces projets est assuré par autofinancement global au niveau du Groupe avec éventuellement une recherche de subventions ou de fonds publics.

6. RAPPORT DE GESTION FINANCIER

Le Conseil d'Administration de la société Radiall, réuni le 27 mars 2025, sous la présidence de Monsieur Pierre Gattaz, a arrêté les comptes consolidés de l'exercice 2024.

6.1 Chiffres Clés

(en milliers d'euros)	2024	2023	Variation 2024-2023
Chiffre d'affaires	433 467	379 621	14,2%
Résultat opérationnel courant	59 936	34 975	71,4%
Marge opérationnelle courante	13,8%	9,2%	
Autres produits et charges opérationnels		-46	-100,0%
Résultat opérationnel	59 936	34 929	71,6%
Coût de l'endettement financier net	2 671	1 680	59,0%
Autres produits et charges financiers	-106	116	-191,1%
Impôts sur les résultats	-14 304	-9 335	53,2%
Résultat net	48 198	27 390	76,0%
Marge nette	11,1%	7,2%	
Flux de trésorerie liés à l'activité	55 671	39 257	41,8%
Capitaux propres (incluant intérêts minoritaires)	376 462	328 207	14,7%
Endettement financier net	-146 695	-122 110	20,1%

6.2 Un chiffre d'affaires en croissance de 14,2%

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'est élevé en 2024 à 433 467 milliers d'euros, contre 379 621 milliers d'euros en 2023, soit une croissance de 14,2%. A taux de change constants et en absence de variation de périmètre, l'activité ressort en croissance de 14,7% du fait de parités de devises plus défavorables sur l'exercice qu'en 2023.

La performance économique est marquée par une reprise soutenue, toutefois la performance est hétérogène selon les marchés. Les croissances de chiffre d'affaires observées sur tous les marchés Défense et Aéronautique Civile sont significatives. Par rapport à 2023, le chiffre d'affaires de l'exercice est défavorablement impacté de 2,1 millions d'euros par le renforcement de l'USD et des autres devises face à l'Euro, ceci touchant en particulier l'aéronautique civile dont les ventes sont presque en totalité libellées en USD.

Evolution du chiffre d'affaires par trimestre :

(en milliers d'euros)	2024	2023	Variation 2024/2023
1 ^{er} trimestre	104 891	95 700	+9,6%
2 ^{ème} trimestre	106 535	93 100	+14,4%
3 ^{ème} trimestre	111 291	90 600	+22,8%
4 ^{ème} trimestre	110 750	100 221	+10,5%
Total année	433 467	379 621	+14,2%

Toutes les zones géographiques sont en croissance.

On rappelle que Radiall a une activité principale et prépondérante qui est la conception, le développement et la fabrication de composants électroniques destinés aux applications de la communication sans fil, et aux équipements militaires et aéronautiques. Le groupe considère que ces produits représentent une activité unique au sens d'IFRS 8.

Le segment de la défense est en croissance de 19% sur l'exercice. La guerre en Ukraine et la situation géopolitique continuent à alimenter la demande sur ce marché en Europe et plus encore aux Etats Unis. L'activité de développement sur de nouveaux systèmes est très importante également. La montée en cadence nécessaire en particulier sur nos produits optiques est significative, mais doit toujours faire face à de sérieux défis d'industrialisation à grande cadence et de difficulté d'embauche et de formation de personnel qualifié. L'enjeu de la croissance sur ce marché est lié à notre capacité de monter en cadence.

Le marché spatial, toujours très cyclique, rebondit avec une croissance de chiffres d'affaires de 16% en 2024. Le new Space, en particulier aux Etats-Unis continue générer une importante activité de développement et de consultation. Le marché traditionnel des satellites géostationnaires reste à un niveau faible.

L'aéronautique civile poursuit de façon significative son rebond en 2024, avec une croissance de 24% sur l'année. La demande du marché est très forte en particulier sur les monocouloirs chez Airbus ainsi que pour Boeing. La production des gros porteurs reprend. Notre performance nous a permis de capturer des parts de marché supplémentaires. Les carnets de commande d'Airbus et Boeing sur les monocouloirs implique une charge à plus de 9 années. L'enjeu 2025 sera encore de faire monter la capacité de toute la filière de manière synchrone.

En télécom, le marché poursuit sa décroissance de 18% sur l'exercice.

Le marché industriel, affiche une croissance de 8% en 2024.

L'activité automobile de la coentreprise Raydiall, qui est consolidée par mise en équivalence depuis le 1er janvier 2014, a connu une chute d'activité de 19%, tirée par le secteur.

7. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Introduction : Rappel des obligations légales

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Conseil d'Administration rend compte dans le présent rapport de gouvernement d'entreprise.

7.1 Gouvernance

7.1.1 Organes d'administration et de direction

Radiall SA est une société anonyme ayant opté pour une administration de forme moniste avec Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a autorisé globalement, annuellement, et sans limite de montant, le Président-Directeur Général à donner des garanties pour le compte des filiales du Groupe Radiall, charge au Président-Directeur Général de faire un reporting annuel en la matière.

Une charte interne a été adoptée le 2 décembre 2014 définissant les critères retenus par la Société et ses filiales françaises pour qualifier une convention réglementée.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois par trimestre. Le Président-Directeur Général présente un rapport d'activité au Conseil d'Administration tous les trois mois, conformément aux dispositions légales. Les membres du Conseil d'Administration peuvent se réunir en formation de Comité d'Audit et des Risques selon les besoins de la Société.

7.1.2 Composition et fonctionnement du Conseil d'Administration

- [Conseil d'Administration](#)

Au 31 décembre 2024, le Conseil d'Administration est composé de sept (7) membres, dont deux (2) indépendants.

Le Conseil d'Administration de la société Radiall compte à ce jour trois membres de sexe féminin, Roselyne Gattaz, Catherine Benon-Gorgé, et Gabrielle Gauthey, sur sept membres. Au 31 décembre 2024, la proportion de 40 % est donc atteinte selon la loi n°2014-873 du 4 août 2014 relative à l'égalité réelle entre les hommes et les femmes.

Les membres du Conseil d'Administration sont convoqués aux séances du Conseil d'Administration par le Président.

Le Conseil s'est réuni quatre fois en 2024. En moyenne, sont présents aux séances les deux tiers des membres.

Membres "majoritaires" :

- M. Pierre Gattaz, Président
- M. Bruno Gattaz, Vice-Président
- Mme Roselyne Gattaz, Membre
- Mme Guillaume Gattaz, Membre
- M. Mathieu Gattaz, Membre

Membres indépendants :

- Mme Catherine Benon-Gorgé, Membre
- Mme Gabrielle Gauthey, Membre

Sont considérés comme membres indépendants les administrateurs répondant à la définition et aux critères décrits dans le Code MiddleNext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de septembre 2021. Des informations sur les membres du Conseil d'Administration et la liste de leurs mandats sont données dans le rapport financier 2024.

Contenu des réunions du Conseil d'Administration :

Les principaux domaines d'intervention du Conseil d'Administration pour 2024 ont été les suivants :

- Examen des comptes et approbation du rapport de gestion,
- Discussion des rapports d'activité trimestriels,
- Approbation du texte des projets de résolutions de l'Assemblée Générale,
- Fermeture et liquidation de Radiall International (Hong-Kong),
- Examen des conventions réglementées,
- Autorisations données au Président-Directeur Général de constituer des sûretés et de garantir les engagements de filiales,
- Suivi de divers projets immobiliers.

- [Comités de Direction](#)

Le Conseil d'Administration s'appuie cependant largement sur des Comités de Direction, pour définir et déployer la stratégie du Groupe et assurer la gestion de la Société.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, coexistent deux Comités, en remplacement du précédent Comité de Directions Opérationnelles, l'un dénommé « Comité Exécutif et Stratégique » (« C.E.S. ») ayant pour mission d'assurer la gestion des décisions majeures de la Société et de définir et déployer la stratégie du Groupe et l'autre dénommé « Comité de Pilotage Opérationnel » (« C.P.O. ») ayant pour mission de piloter la gestion opérationnelle de la Société. Ces Comités se réunissent tous les mois.

Composition du Comité Exécutif et Stratégique au 31 décembre 2024 :

- M. Pierre Gattaz, Président-Directeur Général,
- M. Luc Kaes, Directeur Général Délégué,
- M. Guy de Royer, Conseiller du Président-Directeur Général,
- M. Sascha Maldonado, Directeur Administratif et Financier Groupe
- Mme Séverine Launay, Directrice Ressources Humaines Groupe.

En outre, nous rappelons qu'il existe un Comité d'Ethique chargé d'instruire les alertes conformément aux exigences de la loi Sapin II. Ce comité est composé de deux membres :

- M. Guy de Royer, Conseiller du Président-Directeur Général,
- Mme Séverine Launay, Directrice Ressources Humaines Groupe.

Il travaille en étroite collaboration avec la Direction Juridique et Compliance qui est en charge de la prévention des risques de corruption.

II.COMPTES CONSOLIDÉS

1. COMPTES CONSOLIDÉS	18
Etat de situation financière consolidée au 31 décembre 2024	19
Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2024	20
État du résultat global consolidé	20
Tableau des flux de trésorerie consolidés	21
Variation des capitaux propres consolidés	21
Notes annexes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2024	22
Note 1. Présentation générale	22
Note 2. Principes comptables	22
Note 3. Périmètre de consolidation	27
Note 4. Information sectorielle	27
Note 5. Ecarts d'acquisition et immobilisation incorporelles	28
Note 6. Immobilisations corporelles	29
Note 7. Titres des entreprises associées et coentreprises	30
Note 8. Immobilisations financières	30
Note 9. Stocks	30
Note 10. Créances clients	31
Note 11. Autres créances	31
Note 12. Trésorerie disponible	31
Note 13. Capitaux propres	31
Note 14. Provisions	32
Note 15. Emprunts et autres passifs financiers	33
Note 16. Autres dettes	33
Note 17. Instruments financiers et gestion des risques financiers	34
Note 18. Impôts sur les résultats	35
Note 19. Effectifs et frais de personnel	36
Note 20. Frais de recherche et de développement	36
Note 21. Autres produits et charges d'exploitation	36
Note 22. Dépréciation de l'actif non courant	36
Note 23. Dépréciation de l'actif courant et dotations aux provisions	36
Note 24. Les autres produits et charges opérationnels non courant	36
Note 25. Autres produits et charges financiers	36
Note 26. Rémunération des auditeurs	37
Note 27. Engagements hors bilan	37
Note 28. Informations relatives aux parties liées	37
Note 29. Plan d'actions gratuites	38
Note 30. Evènements postérieurs à la clôture	38
2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	39

1. COMPTES CONSOLIDES

Etat de situation financière consolidée au 31 décembre 2024

	Notes	31 Décembre 2024	31 décembre 2023
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Immobilisations incorporelles	Note 5	9 699	10 757
Ecart d'acquisition	Note 5	16 069	15 332
Immobilisations corporelles	Note 6	100 444	94 011
Titres des entreprises associées et coentreprises	Note 7	2 857	4 650
Immobilisations financières	Note 8	2 628	1 141
Impôts différés actifs	Note 18	8 174	5 772
ACTIFS NON COURANTS		139 872	131 662
Stocks	Note 9	115 875	90 905
Créances clients et comptes rattachés	Note 10	65 068	67 025
Autres créances	Note 11	19 102	14 131
Impôts sur le résultat	Note 18	6 435	8 095
Autres actifs financiers de gestion de trésorerie	Note 12	69 992	49 903
Trésorerie et équivalents de trésorerie actif	Note 12	93 209	86 080
ACTIFS COURANTS		369 682	316 140
TOTAL ACTIFS		509 554	447 802
Capital		2 346	2 346
Réserve groupe		308 165	287 002
Ecart de conversion		16 212	10 048
Résultat part du groupe		47 816	27 221
Intérêts minoritaires		1 923	1 590
CAPITAUX PROPRES	Note 13	376 462	328 207
Impôts différés passifs	Note 18	165	59
Dettes financières à long terme	Note 15	9 919	5 127
Provisions non courantes	Note 14	11 421	10 544
PASSIFS NON COURANTS		21 504	15 729
Dettes financières à court terme	Note 15	6 587	8 747
Dettes fournisseurs		45 490	43 074
Autres dettes	Note 16	54 966	43 656
Provisions courantes	Note 14	3 467	1 540
Impôts sur le résultat	Note 18	1 078	6 849
PASSIFS COURANTS		111 588	103 866
TOTAL PASSIF		509 554	447 802

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2024

	Notes	2024	2023
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Chiffre d'Affaires	Note 4	433 467	379 621
Autres produits d'exploitation		0	0
Produits des activités ordinaires		433 467	379 621
Achats consommés		-135 750	-122 646
Variation des stocks d'en cours et de produits finis		10 742	186
Charges de personnel	Note 19	-159 421	-140 895
Charges externes		-65 465	-58 313
Impôts et taxes		-2 494	-2 522
Autres produits et charges d'exploitation	Note 21	3 556	-83
Dépréciations de l'actif non courant	Note 22	-19 424	-19 145
Dépréciations de l'actif courant et dotations aux provisions	Note 23	-3 413	121
Quote-part de résultat des entreprises associées		-1 861	-1 349
Résultat opérationnel courant		59 936	34 975
Résultat opérationnel courant en % du chiffre d'affaires		13,83%	9,21%
Autres produits et charges opérationnels non courants	Note 24		-46
Résultat opérationnel		59 936	34 929
Résultat opérationnel en % du chiffre d'affaires		13,83%	9,20%
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie		3 531	2 415
Coût de l'endettement financier brut		-859	-735
Coût de l'endettement financier net		2 671	1 680
Autres produits et charges financières	Note 25	-106	116
Charges d'impôt	Note 18	-14 304	-9 335
Résultat Net		48 198	27 390
Résultat Minoritaire		383	169
Résultat Net Part Groupe		47 816	27 221
Résultat par action (en euros)	Note 13	31,17	17,45
Résultat dilué par action (en euros)	Note 13	31,17	17,45

État du résultat global consolidé

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Résultat net de la période	48 198	27 390
Reconnaissance des gains (et pertes) actuariels sur les engagements de retraite en autres éléments du résultat global	230	-523
Impôts différés sur les reconnaissances de gains et pertes actuariels	-57	257
Éléments non recyclables en compte de résultat	172	-266
Gains (pertes) résultant de l'évaluation à la juste valeur des instruments de couverture	-2 417	799
Impôts différés sur l'évaluation à la juste valeur des instruments financiers	604	-200
Ecart de conversion	6 247	-4 496
Éléments recyclables en compte de résultat	4 434	-3 896
Total des autres éléments du résultat global	4 606	-4 162
Total des produits et charges reconnus sur la période	52 805	23 227
Attribuables aux		
- actionnaires de Radiall SA	52 338	23 160
- intérêts minoritaires	466	67

Tableau des flux de trésorerie consolidés

	2024	2023
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Résultat groupe	47 816	27 221
Part des minoritaires dans le résultat des sociétés intégrées	383	169
Résultats non distribués des entreprises associées	1 860	1 350
Dotations nettes aux amortissements	19 428	18 989
Variation nette des provisions	2 916	1 746
Variation de juste valeur sur couverture non efficace	325	-334
+/- Values de cession	-48	77
Provisions comptabilisées en autres produits et charges opérationnels	0	0
Charges d'intérêt	859	735
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	14 304	9 335
Capacité d'autofinancement	87 843	59 288
Variation de stocks	-21 972	-4 551
Variation des créances d'exploitation	3 826	-7 274
Variation des dettes d'exploitation	1 613	-6 709
Variation des autres actifs et passifs	4 939	4 735
Variation du besoin en fonds de roulement	-11 594	-13 799
Intérêts décaissés	-867	-730
Impôt décaissés	-19 712	-5 502
Flux de trésorerie généré par l'activité	55 671	39 257
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-282	-757
Acquisition d'immobilisations corporelles	-14 825	-10 322
Acquisition d'immobilisations financières	-1 419	-5 678
Cessions d'immobilisations - Corporelles et Incorporelles	1 555	688
Subventions d'investissements encaissées	-11	0
Cession et Remboursement d'immobilisations financières	69	98
Trésorerie nette sur acquisitions / cessions de filiales	0	0
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-14 913	-15 971
Augmentation / réduction de capital ou d'apport	-95	0
Dividendes versés aux actionnaires de RADIALL	-4 616	-3 457
Dividendes versés aux minoritaires	-133	-163
Achats et cessions d'actions propres	155	-13 533
Encaissements provenant des emprunts	3 461	3 922
Remboursement d'emprunts	-6 104	-6 006
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-7 332	-19 237
Incidence des variations de taux de change	-6 209	-101
Variation de la trésorerie	27 217	3 947
Trésorerie à l'ouverture	135 983	132 035
Trésorerie à la clôture	163 201	135 983
dont Autres actifs financiers de gestion de trésorerie	70 068	49 903
dont Trésorerie et équivalents de trésorerie actifs	93 133	86 080

Variation des capitaux propres consolidés

	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves consolidées	Ecarts de conversion	Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Capitaux propres au 31/12/2022	1 571 112	2 395	0	303 698	14 111	320 206	1 687	321 893
Autres éléments du résultat global		0	0	333	-4 393	-4 060	-102	-4 162
Résultat de la période		0	0	27 221	0	27 221	169	27 390
Dividendes		0	0	-3 457	0	-3 457	-163	-3 621
Diminution de capital	-32 600	-50	0	-12 919	0	-12 969	0	-12 969
Elimination des actions propres		0	0	-564	0	-564	0	-564
Autres variations		0	0	-90	330	240	0	240
Capitaux propres au 31/12/2023	1 538 512	2 346	0	314 221	10 048	326 617	1 590	328 207
Autres éléments du résultat global		0	0	-1 641	6 164	4 523	83	4 606
Résultat de la période		0	0	47 816	0	47 816	383	48 199
Dividendes		0	0	-4 617	0	-4 617	-133	-4 750
Subventions d'investissements		0	0	-11	0	-11	0	-11
Distribution des actions propres		0	0	160	0	160	0	160
Autres variations		0	0	50	0	50	0	50
Capitaux propres au 31/12/2024	1 538 512	2 346	0	355 979	16 212	374 539	1 923	376 462

Notes annexes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2024

Note 1 - Présentation générale

Groupe industriel spécialisé dans la conception, le développement et la fabrication de composants électroniques, Radiall est un acteur reconnu dans ses marchés : les télécommunications, les applications militaires et aéronautiques, l'automobile. Très tourné vers l'international, le Groupe est présent sur les cinq continents par le biais de ses filiales et d'un réseau actif d'agents et de distributeurs.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de Radiall le 27 mars 2025.

Note 2 – Principes comptables

2.1 Référentiel comptable

En application du règlement européen N° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés de l'exercice 2024 ont été établis selon les normes comptables internationales IAS /IFRS et les interprétations de l'IFRS-IC applicables au 31 décembre 2024 telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

2.2 Normes et interprétations appliquées

2.2.1 D'application obligatoire aux exercices ouverts au 1^{er} janvier 2024

Les normes et amendements en vigueur depuis le 1er janvier 2024 n'ont pas eu d'impacts significatifs sur les comptes consolidés établis au 31 décembre 2024.

2.2.2 D'application obligatoire aux exercices ouverts après le 1er janvier 2024

Les normes, amendements ou interprétations publiés par l'IASB et non encore adoptés par l'Union Européenne n'ont pas été appliqués par anticipation par le Groupe pour l'établissement de ses états financiers consolidés lorsque cette disposition était offerte.

2.3 Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs tel que préconisé par les normes IFRS. Ces catégories sont mentionnées dans les notes suivantes.

Les états financiers du groupe Radiall pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 comprennent :

- Les états financiers de la société Radiall
- Les états financiers de ses filiales
- La quote-part dans l'actif net du Groupe Raydiall (Raydiall SAS, Raydiall Inc. et Raydiall China), groupe mis en équivalence.

La liste des filiales, coentreprises et sociétés associées du groupe est présentée dans la note 3.

2.4 Conversion des éléments en devises

Les états financiers consolidés sont exprimés en milliers d'euros, l'euro étant la devise fonctionnelle de Radiall et la devise de présentation du groupe.

2.5 Recours à des estimations

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes

Etats financiers libellés en monnaies étrangères

Les comptes des filiales utilisant une monnaie fonctionnelle différente sont convertis en euros :

- aux cours de clôture pour les postes du bilan. Les différences de change résultant de l'application de ce cours sont inscrites dans les capitaux propres, en « écarts de conversion ».
- aux cours moyens de la période pour les éléments du compte de résultat.

Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 « *Effets des variations des cours des monnaies étrangères* ». En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par les entreprises du Groupe dans la monnaie de fonctionnement au cours de clôture du mois précédent la transaction.

Les créances et dettes exprimées en devises étrangères sont converties aux cours de ces devises à la date de clôture. Les pertes et gains de change latents résultant de cette conversion sont enregistrés dans le compte de résultat en « *Autres produits et charges d'exploitation* » ou en « *Autres produits et charges financiers* » selon la nature des flux ou des créances et dettes auxquels ils se rapportent.

Les pertes et gains de change résultant de la conversion d'opérations ou créances et dettes intragroupes en devises étrangères, ou de leur élimination, sont enregistrés au compte de résultat, à moins qu'ils ne proviennent d'opérations de financement intragroupe à long terme pouvant être considérées comme des opérations en capital : ils sont dans ce cas inscrits en capitaux propres, en « *Ecart de conversion* ».

La comptabilisation des instruments de couverture de change est décrite dans la note 17 de la présente annexe.

Les principaux cours de clôture retenus sont indiqués dans le tableau ci-dessous (présentant la contre-valeur d'un euro en unité de devise étrangère).

	2024		2023	
	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen
USD	1,039	1,086	1,105	1,080
CNY	7,583	7,796	7,851	7,643
GBP	0,829	0,848	0,869	0,870
HKD	8,069	8,478	8,631	8,454
JPY	163,060	163,495	156,330	151,870
INR	88,934	90,765	91,905	89,123

consolidés, l'évaluation de certains soldes du bilan ou du compte de résultat nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou

appréciations. Il s'agit notamment :

- de la détermination des éventuelles dépréciations des actifs corporels et incorporels,
- de la détermination du montant des provisions pour risques et charges,
- des avantages au personnel : hypothèses mises à jour annuellement, telles que la probabilité du maintien du personnel dans le groupe jusqu'au départ à la retraite, l'évolution prévisible de la rémunération future, le taux d'actualisation et le taux d'inflation,
- des dépréciations des stocks,
- des impôts différés actifs,
- de certains éléments du passif financier.
- et d'allocations de prix d'acquisition

Ces hypothèses, estimations ou appréciations, sont établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date de clôture. Celles-ci peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

2.6 Frais d'étude de recherche et de développement

Les frais d'étude et de recherche ne sont pas immobilisables. Les coûts de développement doivent être comptabilisés en immobilisations dès que l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention, sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les coûts de développement sont amortis en fonction des quantités de produits livrés sur la base des contrats initiaux.

Les autres frais de développement et d'étude sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

2.7 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles acquises sont constituées principalement de brevets, licences, marques, portefeuille clients et de logiciels informatiques.

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût et les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, le modèle du coût historique est appliqué aux immobilisations incorporelles.

Les actifs à durée d'utilité indéfinie ne sont pas amortis mais soumis chaque année à un test de dépréciation. Un amortissement linéaire est constaté pour les actifs dont la durée d'utilité est finie :

- Licences et brevets : Durée contractuelle sans excéder 10 ans ;
- Marques : Non amorties lorsqu'elles sont à durée de vie indéfinie : dans ce cas, elles font l'objet d'un test de perte de valeur annuel. Dans le cas contraire les marques sont amorties sur une durée de 6 à 10 ans.
- Savoir-faire : 10 ans
- Portefeuille client : Durée déterminée lors de l'acquisition sans pouvoir excéder 20 ans ;
- Logiciels : 3 à 10 ans.

Les durées d'utilité sont revues à chaque clôture.

2.8 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 *Immobilisations corporelles*, la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production.

Les subventions d'équipement sont enregistrées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges lorsqu'ils sont encourus sauf s'ils ont pour conséquence d'augmenter de manière significative les performances de l'actif en termes de capacité, d'amélioration de la qualité ou de durée de vie.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers. La base amortissable des immobilisations corporelles est constituée du coût d'acquisition, diminuée le cas échéant de la valeur résiduelle estimée. Sauf cas particulier les valeurs résiduelles sont nulles.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût d'acquisition des immobilisations. Le groupe ne possède aucune immobilisation dont la durée de construction justifie la capitalisation de coûts d'emprunt dans son prix de revient.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur la durée estimée de leur utilisation :

- Constructions et agencements des constructions : 10 à 20 ans
- Installations techniques, matériels et outillages : 3 à 20 ans
- Matériels informatiques : 3 ans
- Autres immobilisations corporelles : 3 à 15 ans

2.9 Perte de valeur des actifs

Principes

La direction réexamine la valeur des écarts d'acquisition, des autres immobilisations incorporelles, des immobilisations corporelles et des immobilisations en cours chaque fois qu'un indice interne ou externe (ex : événements ou modifications d'environnement de marché) indique un risque de perte de valeur de ces actifs.

En outre, conformément aux normes comptables appliquées, les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie sont soumises à un test de dépréciation, mis en œuvre au quatrième trimestre de chaque exercice, sauf exception.

Ce test de dépréciation consiste à comparer la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (UGT) à la valeur nette comptable des actifs correspondants y compris les écarts d'acquisition, le cas échéant. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendante des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Les UGT identifiées dans le Groupe sont le plus souvent des entités juridiques.

Méthodologie retenue

La valeur recouvrable est déterminée comme la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur (diminuée des coûts de cession), telles que définies ci-après pour chaque actif pris individuellement, à moins que l'actif considéré ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Dans ce cas, la valeur recouvrable est déterminée pour le groupe d'actifs. Les valeurs recouvrables des unités génératrices de trésorerie sont déterminées :

A partir des flux de trésorerie d'exploitation attendus de l'unité génératrice de trésorerie sur la durée du plan (cinq ans) de l'UGT considérée et d'une valeur terminale ;

Par actualisation de ces flux de trésorerie au coût moyen pondéré du capital du Groupe.

La valeur d'utilité de chaque UGT ou groupe d'UGT est déterminée par actualisation de ses flux de trésorerie futurs, méthode dite des « discounted cash flows » ou « DCF », en utilisant des prévisions de flux de trésorerie cohérents avec le budget et les plans pluriannuels établis par la Direction. Les hypothèses clés utilisées sont :

- la croissance des ventes ;
- les taux de marge brute ;
- le taux d'actualisation ;
- le taux de croissance retenu au-delà de la durée des plans.

Les taux de croissance des ventes sont déterminés en fonction des analyses de marchés réalisées en interne et sur la base des informations externes disponibles. Les taux de marge brute retenus sont ceux constatés sur une base historique, ajustés en fonction des budgets du Groupe.

La juste valeur (diminuée des coûts de cession) correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif ou d'un groupe d'actifs dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de cession. Ces valeurs sont déterminées à partir d'éléments de marché (cours de bourse ou comparaison avec des sociétés cotées similaires ou comparaison avec la valeur attribuée à des actifs ou sociétés similaires lors de transactions récentes) ou à défaut à partir des flux de trésorerie actualisés.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif ou du groupe d'actifs testés, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel pour la différence.

La perte de valeur comptabilisée au titre d'une UGT est affectée en priorité à la dépréciation du goodwill de l'UGT et, pour le solde, au prorata des valeurs nettes comptables des autres actifs de l'UGT.

Les pertes de valeur enregistrées au titre des immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition) peuvent être reprises ultérieurement, si la valeur recouvrable redevient supérieure à la valeur nette comptable, dans la limite de la perte de valeur initialement comptabilisée déduite des amortissements qui auraient été sinon comptabilisés. En revanche, les pertes de valeur enregistrées au titre des écarts d'acquisition sont irréversibles.

2.10 Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, les actifs courants représentant les créances d'exploitation, des titres de créances ou des titres de placement, y compris les instruments dérivés et la trésorerie.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les instruments dérivés passifs et les dettes d'exploitation.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IFRS 9 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

Les actifs disponibles à la vente comprennent, conformément à la norme IFRS 5, l'actif ou le groupe d'actif disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel, sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles pour la vente de tels actifs. L'actif destiné à être cédé est évalué au montant le plus bas entre sa valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les créances clients sont comptabilisées à leur valeur nominale, compte tenu de leur échéance à court terme. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée.

Les autres actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des actifs financiers disponibles à la vente soit des SICAV actions et des SICAV obligataires, dont les plus-values et moins-values latentes sont comptabilisées en résultat financier, ainsi que des placements de trésorerie. La durée de vie des placements classés en actifs financiers ont une durée de vie de 6 mois à 15 ans.

La ligne **Trésorerie et équivalents de trésorerie** inclut les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles dont la valeur n'est pas soumise à l'évolution des cours de bourse. Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture, les variations de valeur étant enregistrées en « *produits de trésorerie* ». La trésorerie nette retenue pour le tableau des flux financiers inclut également les découverts bancaires et les lignes de trésorerie court terme.

Conformément à la norme IAS 7 «tableau des flux de trésorerie», le poste «trésorerie et équivalents de trésorerie» figurant au bilan et dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme définis comme liquide et dont la durée de placement est inférieure à trois mois.

Les dettes financières sont comptabilisées initialement à leur juste valeur (qui correspond à leur valeur nominale, compte tenu des caractéristiques simples de ces instruments), nette des frais d'émission connexes qui sont enregistrés progressivement en résultat financier jusqu'à l'échéance selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur. Sauf exception détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est toujours enregistrée en contrepartie du compte de résultat. Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie :

- une couverture de juste valeur permet de couvrir le risque de variation de valeur de tout élément d'actif ou de passif, du fait de l'évolution des taux de change ;
- une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou futurs.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la mesure de leur efficacité ;

- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée en contrepartie des autres éléments du résultat global, la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en autres produits et charges financiers. Les montants enregistrés dans le résultat global sont repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts.

En l'absence de relation de couverture, la variation de juste valeur de ces instruments de couverture est enregistrée au compte de résultat en autres produits et charges financiers.

Lorsque les couvertures constituées par le Groupe répondent aux exigences de formalisation et d'adossement nécessaires à la comptabilité de couverture, la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée en contrepartie des autres éléments du résultat global. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en autres produits et charges financiers.

2.12 Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « *Stocks* », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. Il incorpore, sur la base d'un niveau d'activité normal, les charges directes et indirectes de production.

Les dépréciations de stocks sont établies le plus souvent en raison de l'obsolescence des produits concernés ou sur la base de leur perspective d'écoulement.

2.13 Impôts différés

Les différences existant à la date de clôture entre la valeur fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan constituent des différences temporelles. En application de la méthode bilancielle du report variable, ces différences temporelles donnent lieu à la comptabilisation :

- d'actifs d'impôt différé, lorsque la valeur fiscale est supérieure à la valeur comptable (situation correspondant à une économie future d'impôt attendue),
- ou de passifs d'impôt différé, lorsque la valeur fiscale est inférieure à la valeur comptable (situation correspondant à une taxation future attendue).

Les actifs et passifs d'impôt différé sont déterminés sur la base des taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, et sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Ces estimations sont revues à la clôture de chaque exercice, en fonction de l'évolution éventuelle des taux d'impôt applicables.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible ou lorsqu'il existe un passif d'impôt différé sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à la clôture de chaque exercice et, le cas échéant, réévaluée ou réduite, pour tenir compte de perspectives plus ou moins favorables de réalisation d'un bénéfice imposable disponible permettant l'utilisation de ces actifs d'impôt différé.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables, sauf quand le passif d'impôt différé résulte d'un écart d'acquisition ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice ou la perte imposable.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus en autres éléments du résultat global sont également comptabilisés en autres éléments du résultat global. Les effets fiscaux éventuels de transactions de capitaux propres sont enregistrés directement dans les capitaux propres, et non dans le compte de résultat.

2.14 Actions propres

Toutes les actions propres détenues par le Groupe sont enregistrées à leur coût d'acquisition, en diminution des capitaux propres. Le résultat de la cession éventuelle des actions propres est inscrit directement en capitaux propres.

2.15 Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels* », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

2.16 Engagements de retraite et assimilés

Conformément à la norme IAS 19 « *Avantages du personnel* », les sommes versées par Radiall à ses salariés sont évaluées suivant le régime des cotisations définies ou suivant le régime des prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes ; la charge qui correspond aux primes versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Dans le cadre des régimes à prestations définies, l'obligation du Groupe porte sur des montants futurs. Les engagements sont évalués suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée.

Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de départ à la retraite ;
- un taux d'actualisation ;
- un taux d'inflation, qui est intégré au taux d'actualisation et au taux de revalorisation des salaires ;
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel.

Ces évaluations sont effectuées tous les ans sauf lorsque des modifications d'hypothèses nécessitent des chiffrages à une fréquence plus rapprochée.

Le coût financier est comptabilisé en charges de personnel. Selon la norme IAS 19 révisée adoptée par le Groupe au 1^{er} janvier 2013, les gains et pertes actuariels nets de l'exercice sont comptabilisés immédiatement dans le montant de la provision pour retraite et avantages assimilés en contrepartie des autres éléments du résultat global.

2.17 Chiffre d'affaires

Conformément à la norme IFRS 15 « *Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients* », les ventes de connecteurs sont comptabilisées en chiffre d'affaires à la date de transfert du contrôle lié à la propriété, soit en fonction de l'incoterm. Les escomptes accordés aux clients sont comptabilisés dans le poste « Chiffre d'affaires ».

Le chiffre d'affaires de Radiall n'est pas lié à une activité saisonnière.

2.18 Résultat par action

Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, sous déduction des actions propres inscrites en diminution des capitaux propres. Le résultat dilué par action est identique au résultat par action, en l'absence d'instruments dilutifs au sein du Groupe Radiall.

2.19 Parties liées

Les parties liées du groupe comprennent les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable, les actionnaires qui exercent un contrôle conjoint sur les coentreprises du groupe, les actionnaires minoritaires qui exercent une influence notable sur les filiales du groupe, les mandataires sociaux, dirigeants et administrateurs du groupe, ainsi que les sociétés dans lesquelles ceux-ci exercent le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable.

2.20 Plan d'actions gratuites

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2 « *Paiement en actions* », la valeur des options ou actions gratuites accordées calculée à la date d'attribution des droits est comptabilisée en charges sur la période d'acquisition des droits.

2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société Radiall,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Radiall relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les écarts d'acquisition, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2024 s'établissent à 16,1 millions d'euros, et les actifs à durée de vie indéterminée ont fait l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans la note 2.9 « Perte de valeur des actifs » et 5.3 « Test de dépréciation des écarts d'acquisition et des autres actifs à durée de vie indéterminée » de l'annexe des comptes consolidés.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que les notes 2.9

« Perte de valeur des actifs » et 5.3 « Test de dépréciation des écarts d'acquisition et des autres actifs à durée de vie indéterminée » de l'annexe des comptes consolidés donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les Commissaires aux Comptes

Forvis Mazars SA

GAËL LAMANT

RSM Paris

ADRIEN FRICOT

III.COMPTES SOCIAUX

1. COMPTES SOCIAUX	41
Bilan au 31 décembre 2024	42
Compte de résultat au 31 décembre 2024	44
Annexe sur les comptes sociaux	45
Note 1. Faits significatifs	45
Note 2. Principes comptables	45
Note 3. Autres informations	46
Note 4. Evolution des immobilisations incorporelles et corporelles	47
Note 5. Evolution des amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	47
Note 6. Evolution des immobilisations financières	47
Note 7. Evolution des stocks	48
Note 8. Créances clients et comptes rattachés	48
Note 9. Détail des autres créances	49
Note 10. Inventaire des valeurs mobilières de placement	49
Note 11. Evolution des capitaux propres	52
Note 12. Structure de l'actionnariat	50
Note 13. Plan d'attribution gratuite d'actions	50
Note 14. Provisions pour risques et charges	51
Note 15. Echéance des dettes	52
Note 16. Etats des produits à recevoir et des charges à payer	52
Note 17. Eléments concernant les entreprises liées	52
Note 18. Engagements hors bilan	53
Note 19. Chiffre d'affaires	54
Note 20. Effectifs des salariés	54
Note 21. Rémunération des mandataires sociaux	54
Note 22. Résultat de change opérationnel	54
Note 23. Résultat financier	54
Note 24. Produits et charges exceptionnelles	55
Note 25. Impôts sur les Sociétés	55
Note 26. Eléments susceptibles d'alléger ou d'accroître la dette future d'impôt	56
Note 27. Recherche et développement	56
2. TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2024	57
3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	58
4. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	60

1. COMPTES SOCIAUX

BILAN AU 31 DECEMBRE 2024 – RADIALL S.A.

Actif (en milliers d'euros)	31 décembre 2024			31 décembre 2023
	Brut	Amort. & Prov.	Net	
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles	15 671	12 912	2 759	3 587
Frais de recherche et développement	344	344	-	-
Brevets licences	1 173	966	207	270
Logiciels	13 813	11 532	2 281	3 032
Fonds commercial	170	70	100	100
Immobilisations incorporelles en cours	171	-	171	185
Immobilisations corporelles	117 220	88 385	28 835	25 916
Terrains	406	-	406	406
Constructions	25 400	17 993	7 407	6 910
Installations techniques	77 107	63 883	13 224	12 346
Autres immobilisations	7 675	6 509	1 166	895
Immobilisations corporelles en cours	6 585	-	6 585	5 214
Avances et acomptes	47	-	47	145
Immobilisations financières	75 491	4 371	71 120	72 783
Participations	73 351	4 371	68 980	72 030
Actions propres	757	-	757	528
Autres titres immobilisés	1 154	-	1 154	1
Autres immobilisations financières	229	-	229	224
Total actif immobilisé	208 382	105 668	102 714	102 286
Actif circulant				
Stocks et encours	54 619	6 247	48 372	43 472
Matières premières et approvisionnements	38 089	4 954	33 135	28 836
Encours de biens et services	5 337	-	5 337	3 927
Produits intermédiaires et finis	11 193	1 293	9 900	10 709
Créances clients et rattachés	46 676	-	46 676	41 798
Autres actifs	21 253	-	21 253	17 846
Avances et acomptes sur commande	37	-	37	123
Autres créances	21 216	-	21 216	17 723
Trésorerie	139 859	-	139 859	124 356
Actions propres	467	-	467	851
Valeurs Mobilières de Placement	84 593	-	84 593	69 365
Disponibilités	54 799	-	54 799	54 140
Total actif circulant	262 407	6 247	256 160	227 472
Charges constatées d'avance	1 501	-	1 501	1 577
Frais d'émission d'emprunt à étaler	-	-	-	0
Ecarts de conversion actif	278	-	278	545
Total actif	472 568	111 915	360 653	331 880

BILAN AU 31 DECEMBRE 2024 – RADIALL S.A.

Passif <i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Capitaux propres		
Capital	2 345	2 345
Prime d'émission, fusion, apport	-	-
Réserve légale	339	339
Réserves statutaires et contractuelles	1 091	1 076
Report à nouveau	236 285	220 280
Résultat de l'exercice	22 261	20 621
Subventions d'investissement	31	43
Provisions réglementées	9 809	9 980
Total capitaux propres	272 161	254 684
Provisions		
Pour risques	2 065	900
Pour charges	8 604	8 237
Total provisions	10 669	9 137
Dettes		
Dettes financières	12 431	12 442
Emprunts et dettes établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières	12 431	12 442
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 330	26 302
Autres dettes	29 978	24 215
Avances et acomptes reçus sur commandes	2 186	2 095
Dettes fiscales et sociales	25 542	20 293
Dettes immobilisations et comptes rattachés	2 006	1 426
Autres dettes	244	401
Total dettes	73 739	62 959
Produits constatés d'avance	3 319	4 916
Ecart de conversion passif	765	184
Total passif	360 653	331 880

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024 – RADIALL S.A.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2024	2023
Produits d'exploitation		
Ventes de production	233 730	207 507
Ventes de services	3 040	3 607
Chiffre d'affaires	236 770	211 114
Production stockée	1 001	(88)
Production immobilisée	274	295
Subventions d'exploitation	1 807	1 471
Reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges	4 366	5 136
Autres produits	31 466	26 169
Total produits d'exploitation	275 684	244 097
Charges d'exploitation		
Achats matières et approvisionnements	103 103	90 635
Variation de stocks	(4 217)	(269)
Autres achats et charges externes	57 639	50 231
Impôts et taxes	3 176	3 119
Salaires	55 000	47 172
Charges sociales	21 956	18 546
Dotations :		
- aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	4 972	5 166
- aux amortissements sur frais d'émission d'emprunt		
- aux provisions sur actifs circulants	1 948	1 412
- aux provisions pour risques et charges	3 418	2 582
Autres charges	2 261	4 027
Total charges d'exploitation	249 256	222 621
Résultat d'exploitation	26 428	21 476
Produits financiers		
Produits financiers	7 191	6 256
Différences positives de change	1 393	1 213
Total produits financiers	8 584	7 469
Charges financières		
Charges financières	4 054	497
Différences négatives de change	1 054	1 253
Total des charges financières	5 108	1 750
Résultat financier	3 476	5 719
Résultat courant avant impôts	29 904	27 195
Produits exceptionnels	2 294	2 060
Charges exceptionnelles	2 032	2 566
Résultat exceptionnel	262	-506
Participation des salariés aux résultat de l'entreprise	1 491	881
Impôts sur les bénéfices "charge / (produit)"	6 414	5 187
Résultat net	22 261	20 621

2. TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2024

	Capital	Capitaux propres autres que le capital social et résultat	% Capital détenu	Valeur comptable titres		CA HT exercice 2024	Résultat net 2024 (1)	Dividendes encaissés par Radiall S.A.
				Brut	Net			
France								
Radiall Ventures <i>(Aubervilliers (93))</i>	1 000	49	100,00	10 462	10 462	-	(14)	-
Raydiall <i>(Voiron (38))</i>	17 000	(5 005)	50,00	8 500	5 129	17 186	(3 786)	-
ETRANGER								
Radiall GmbH <i>(Allemagne)</i>	486	432	100,00	228	228	16 538	386	591
Radiall BV <i>(Pays-Bas)</i>	16	695	100,00	11	11	2 372	417	-
Radiall AB <i>(Suède)</i>	26	461	100,00	47	47	521	51	-
Radiall Italia Srl <i>(Italie)</i>	307	1 810	100,00	5 396	5 396	17 968	(159)	-
Van System Swiss <i>(Suisse)</i>	106	732	100,00	356	356	2 853	67	-
Radiall America <i>(Etats-Unis)</i>	17 422	38 444	100,00	29 549	29 549	-	2 741	2 840
Radiall Asia <i>(Hong Kong)</i>	37	981	55,00	18	18	8 967	885	163
Radiall Ltd. <i>(Grande Bretagne)</i>	269	929	100,00	2 128	1 269	707	70	-
Radiall India Private Ltd. <i>(Inde)</i>	266	6 079	100,00	3 350	3 350	20 196	3 215	-
Nihon Radiall KK <i>(Japon)</i>	273	(216)	100,00	397	256	3 164	198	-
Shanghai Radiall <i>(Chine)</i>	11 045	22 315	95,95	12 878	12 878	42 262	(366)	-
Radiall Int. Ltd. <i>(Hong Kong)</i>	1	29	100,00	1	1	-	-	-

Pour les filiales étrangères, les montants en devises locales ont été convertis au taux de clôture pour les éléments relevant du bilan (capital et réserves) et au taux moyen pour ceux relevant du compte de résultat

Principales devises utilisées:

	Taux de clôture (en euros)	Taux moyen (en euros)
Dollars	1,03890	1,08628
Dollars Hong Kong	8,06860	8,47843
Livre sterling	0,82918	0,84832
Couronne suédoise	11,45900	11,41954
Roupie indienne	88,93350	90,76519
Yen	163,06000	163,49500
Yuan	7,58330	7,79562
Franc Suisse	0,94120	0,95213

3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société Radiall,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Radiall relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2024 s'établit à 69 millions d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 2.5 « Titres de participation » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par la direction de la société et à revoir les calculs effectués par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond

à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées

Les Commissaires aux Comptes

Forvis Mazars SA

RSM Paris

en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

GAËL LAMANT

ADRIEN FRICOT

R A D I A L L

Société anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 2.345.453,15 euros
Siège social : 25 rue Madeleine Vionnet - Aubervilliers
552 124 984 R.C.S BOBIGNY
(la « Société »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ANNUELLE
DU 22 MAI 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-deux mai,

(...)

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils ont été établis et présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, qui font apparaître un résultat net après impôts bénéficiaire de 22 261 222,84 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Groupe, du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils ont été établis et présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

TROISIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat et fixation du dividende)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le montant du bénéfice net de l'exercice 2024 s'élève à 22 261 222,84 euros et que, compte tenu du report à nouveau disponible de 236 285 305,68 euros, le bénéfice distribuable est de 258 546 528,52 euros.

En conséquence, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, elle décide d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice 2024, comme suit :

- Dividendes soit 4,50 € par action : 6 923 304,00 €
- Solde affecté au report à nouveau : 15 337 918,84 €

Le report à nouveau après distribution est de 251 623 224,52 euros.

L'Assemblée Générale décide en conséquence de distribuer un dividende brut de 4,50 € par action. Le nombre d'actions existantes étant de 1 538 512 (un million cinq-cent-trente-huit mille cinq-cent-douze), cela représente un montant total de dividendes brut versés de 6 923 304,00 € (six millions neuf-cent-vingt-trois mille trois-cent-quatre euros).

Le dividende sera détaché le 26 mai 2025 et mis en paiement le 28 mai 2025.

Il est précisé que, les actions possédées par la Société ne donnant pas droit au dividende, la somme correspondant au dividende non versé sur ces actions auto-détenues, lors de la mise en paiement, sera affectée au compte de Réserve Générale.

Il est précisé également que :

- au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, le dividende sera éligible, pour les bénéficiaires remplissant les conditions requises, au prélèvement forfaitaire unique,
- le dividende, lorsqu'il sera servi à des particuliers fiscalement domiciliés en France et dont les actions ou parts sociales ne sont pas inscrites dans un PEA, subira une retenue à la source.

L'Assemblée Générale constate que le montant du dividende distribué et le revenu global de l'action au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

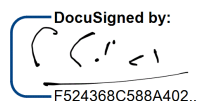
Exercice (en euros)	Nombre d'actions	Dividende net (en euros)
2022	1 571 112	2,20
2023	1 538 512	3,00
2024	1 538 512	4,50

Toutes les sommes mentionnées dans le tableau qui précède sont éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

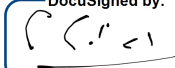
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

(...)

Extrait certifié conforme à l'original

DocuSigned by:

 F524368C588A402...

Le Président-Directeur Général
 M. Pierre Gattaz

1. COMPTES CONSOLIDES**Etat de situation financière consolidée au 31 décembre 2024**DocuSigned by:

F524368C588A402...

	Notes	31 Décembre 2024	31 décembre 2023
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Immobilisations incorporelles	Note 5	9 699	10 757
Ecart d'acquisition	Note 5	16 069	15 332
Immobilisations corporelles	Note 6	100 444	94 011
Titres des entreprises associées et coentreprises	Note 7	2 857	4 650
Immobilisations financières	Note 8	2 628	1 141
Impôts différés actifs	Note 18	8 174	5 772
ACTIFS NON COURANTS		139 872	131 662
Stocks	Note 9	115 875	90 905
Créances clients et comptes rattachés	Note 10	65 068	67 025
Autres créances	Note 11	19 102	14 131
Impôts sur le résultat	Note 18	6 435	8 095
Autres actifs financiers de gestion de trésorerie	Note 12	69 992	49 903
Trésorerie et équivalents de trésorerie actif	Note 12	93 209	86 080
ACTIFS COURANTS		369 682	316 140
TOTAL ACTIFS		509 554	447 802
Capital		2 346	2 346
Réserve groupe		308 165	287 002
Ecart de conversion		16 212	10 048
Résultat part du groupe		47 816	27 221
Intérêts minoritaires		1 923	1 590
CAPITAUX PROPRES	Note 13	376 462	328 207
Impôts différés passifs	Note 18	165	59
Dettes financières à long terme	Note 15	9 919	5 127
Provisions non courantes	Note 14	11 421	10 544
PASSIFS NON COURANTS		21 504	15 729
Dettes financières à court terme	Note 15	6 587	8 747
Dettes fournisseurs		45 490	43 074
Autres dettes	Note 16	54 966	43 656
Provisions courantes	Note 14	3 467	1 540
Impôts sur le résultat	Note 18	1 078	6 849
PASSIFS COURANTS		111 588	103 866
TOTAL PASSIF		509 554	447 802

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2024

	Notes	2024	2023
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Chiffre d'Affaires	Note 4	433 467	379 621
Autres produits d'exploitation		0	0
Produits des activités ordinaires		433 467	379 621
Achats consommés		-135 750	-122 646
Variation des stocks d'en cours et de produits finis		10 742	186
Charges de personnel	Note 19	-159 421	-140 895
Charges externes		-65 465	-58 313
Impôts et taxes		-2 494	-2 522
Autres produits et charges d'exploitation	Note 21	3 556	-83
Dépreciations de l'actif non courant	Note 22	-19 424	-19 145
Dépreciations de l'actif courant et dotations aux provisions	Note 23	-3 413	121
Quote-part de résultat des entreprises associées		-1 861	-1 349
Résultat opérationnel courant		59 936	34 975
Résultat opérationnel courant en % du chiffre d'affaires		13,83%	9,21%
Autres produits et charges opérationnels non courants	Note 24		-46
Résultat opérationnel		59 936	34 929
Résultat opérationnel en % du chiffre d'affaires		13,83%	9,20%
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie		3 531	2 415
Coût de l'endettement financier brut		-859	-735
Coût de l'endettement financier net		2 671	1 680
Autres produits et charges financières	Note 25	-106	116
Charges d'impôt	Note 18	-14 304	-9 335
Résultat Net		48 198	27 390
Résultat Minoritaire		383	169
Résultat Net Part Groupe		47 816	27 221
Résultat par action (en euros)	Note 13	31,17	17,45
Résultat dilué par action (en euros)	Note 13	31,17	17,45

État du résultat global consolidé

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Résultat net de la période	48 198	27 390
Reconnaissance des gains (et pertes) actuariels sur les engagements de retraite en autres éléments du résultat global	230	-523
Impôts différés sur les reconnaissances de gains et pertes actuariels	-57	257
Éléments non recyclables en compte de résultat	172	-266
Gains (pertes) résultant de l'évaluation à la juste valeur des instruments de couverture	-2 417	799
Impôts différés sur l'évaluation à la juste valeur des instruments financiers	604	-200
Ecart de conversion	6 247	-4 496
Éléments recyclables en compte de résultat	4 434	-3 896
Total des autres éléments du résultat global	4 606	-4 162
Total des produits et charges reconnus sur la période	52 805	23 227
Attribuables aux		
- actionnaires de Radiall SA	52 338	23 160
- intérêts minoritaires	466	67

Tableau des flux de trésorerie consolidés

	2024	2023
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Résultat groupe	47 816	27 221
Part des minoritaires dans le résultat des sociétés intégrées	383	169
Résultats non distribués des entreprises associées	1 860	1 350
Dotations nettes aux amortissements	19 428	18 989
Variation nette des provisions	2 916	1 746
Variation de juste valeur sur couverture non efficace	325	-334
+/- Values de cession	-48	77
Provisions comptabilisées en autres produits et charges opérationnels	0	0
Charges d'intérêt	859	735
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	14 304	9 335
Capacité d'autofinancement	87 843	59 288
Variation de stocks	-21 972	-4 551
Variation des créances d'exploitation	3 826	-7 274
Variation des dettes d'exploitation	1 613	-6 709
Variation des autres actifs et passifs	4 939	4 735
Variation du besoin en fonds de roulement	-11 594	-13 799
Intérêts décaissés	-867	-730
Impôt décaissés	-19 712	-5 502
Flux de trésorerie généré par l'activité	55 671	39 257
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-282	-757
Acquisition d'immobilisations corporelles	-14 825	-10 322
Acquisition d'immobilisations financières	-1 419	-5 678
Cessions d'immobilisations - Corporelles et Incorporelles	1 555	688
Subventions d'investissements encaissées	-11	0
Cession et Remboursement d'immobilisations financières	69	98
Trésorerie nette sur acquisitions / cessions de filiales	0	0
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-14 913	-15 971
Augmentation / réduction de capital ou d'apport	-95	0
Dividendes versés aux actionnaires de RADIALL	-4 616	-3 457
Dividendes versés aux minoritaires	-133	-163
Achats et cessions d'actions propres	155	-13 533
Encaissements provenant des emprunts	3 461	3 922
Remboursement d'emprunts	-6 104	-6 006
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-7 332	-19 237
Incidence des variations de taux de change	-6 209	-101
Variation de la trésorerie	27 217	3 947
Trésorerie à l'ouverture	135 983	132 035
Trésorerie à la clôture	163 201	135 983
<i>dont Autres actifs financiers de gestion de trésorerie</i>	<i>70 068</i>	<i>49 903</i>
<i>dont Trésorerie et équivalents de trésorerie actifs</i>	<i>93 133</i>	<i>86 080</i>

Variation des capitaux propres consolidés

	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves consolidées	Ecarts de conversion	Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Capitaux propres au 31/12/2022	1 571 112	2 395	0	303 698	14 111	320 206	1 687	321 893
Autres éléments du résultat global		0	0	333	-4 393	-4 060	-102	-4 162
Résultat de la période		0	0	27 221	0	27 221	169	27 390
Dividendes		0	0	-3 457	0	-3 457	-163	-3 621
Diminution de capital	-32 600	-50	0	-12 919	0	-12 969	0	-12 969
Elimination des actions propres		0	0	-564	0	-564	0	-564
Autres variations		0	0	-90	330	240	0	240
Capitaux propres au 31/12/2023	1 538 512	2 346	0	314 221	10 048	326 617	1 590	328 207
Autres éléments du résultat global		0	0	-1 641	6 164	4 523	83	4 606
Résultat de la période		0	0	47 816	0	47 816	383	48 199
Dividendes		0	0	-4 617	0	-4 617	-133	-4 750
Subventions d'investissements		0	0	-11	0	-11	0	-11
Distribution des actions propres		0	0	160	0	160	0	160
Autres variations		0	0	50	0	50	0	50
Capitaux propres au 31/12/2024	1 538 512	2 346	0	355 979	16 212	374 539	1 923	376 462

Notes annexes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2024

Note 1 - Présentation générale

Groupe industriel spécialisé dans la conception, le développement et la fabrication de composants électroniques, Radiall est un acteur reconnu dans ses marchés : les télécommunications, les applications militaires et aéronautiques, l'automobile. Très tourné vers l'international, le Groupe est présent sur les cinq continents par le biais de ses filiales et d'un réseau actif d'agents et de distributeurs.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de Radiall le 27 mars 2025.

Note 2 – Principes comptables

2.1 Référentiel comptable

En application du règlement européen N° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés de l'exercice 2024 ont été établis selon les normes comptables internationales IAS /IFRS et les interprétations de l'IFRS-IC applicables au 31 décembre 2024 telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

2.2 Normes et interprétations appliquées

2.2.1 D'application obligatoire aux exercices ouverts au 1^{er} janvier 2024

Les normes et amendements en vigueur depuis le 1er janvier 2024 n'ont pas eu d'impacts significatifs sur les comptes consolidés établis au 31 décembre 2024.

2.2.2 D'application obligatoire aux exercices ouverts après le 1er janvier 2024

Les normes, amendements ou interprétations publiés par l'IASB et non encore adoptés par l'Union Européenne n'ont pas été appliqués par anticipation par le Groupe pour l'établissement de ses états financiers consolidés lorsque cette disposition était offerte.

2.3 Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs tel que préconisé par les normes IFRS. Ces catégories sont mentionnées dans les notes suivantes.

Les états financiers du groupe Radiall pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 comprennent :

- Les états financiers de la société Radiall
- Les états financiers de ses filiales
- La quote-part dans l'actif net du Groupe Raydiall (Raydiall SAS, Raydiall Inc. et Raydiall China), groupe mis en équivalence.

La liste des filiales, coentreprises et sociétés associées du groupe est présentée dans la note 3.

2.4 Conversion des éléments en devises

Les états financiers consolidés sont exprimés en milliers d'euros, l'euro étant la devise fonctionnelle de Radiall et la devise de présentation du groupe.

Etats financiers libellés en monnaies étrangères

Les comptes des filiales utilisant une monnaie fonctionnelle différente sont convertis en euros :

- aux cours de clôture pour les postes du bilan. Les différences de change résultant de l'application de ce cours sont inscrites dans les capitaux propres, en « écarts de conversion ».
- aux cours moyens de la période pour les éléments du compte de résultat.

Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 « *Effets des variations des cours des monnaies étrangères* ». En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par les entreprises du Groupe dans la monnaie de fonctionnement au cours de clôture du mois précédent la transaction.

Les créances et dettes exprimées en devises étrangères sont converties aux cours de ces devises à la date de clôture. Les pertes et gains de change latents résultant de cette conversion sont enregistrés dans le compte de résultat en « *Autres produits et charges d'exploitation* » ou en « *Autres produits et charges financiers* » selon la nature des flux ou des créances et dettes auxquels ils se rapportent.

Les pertes et gains de change résultant de la conversion d'opérations ou créances et dettes intragroupes en devises étrangères, ou de leur élimination, sont enregistrés au compte de résultat, à moins qu'ils ne proviennent d'opérations de financement intragroupe à long terme pouvant être considérées comme des opérations en capital : ils sont dans ce cas inscrits en capitaux propres, en « *Ecart de conversion* ».

La comptabilisation des instruments de couverture de change est décrite dans la note 17 de la présente annexe.

Les principaux cours de clôture retenus sont indiqués dans le tableau ci-dessous (présentant la contre-valeur d'un euro en unité de devise étrangère).

	2024		2023	
	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen
USD	1,039	1,086	1,105	1,080
CNY	7,583	7,796	7,851	7,643
GBP	0,829	0,848	0,869	0,870
HKD	8,069	8,478	8,631	8,454
JPY	163,060	163,495	156,330	151,870
INR	88,934	90,765	91,905	89,123

2.5 Recours à des estimations

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, l'évaluation de certains soldes du bilan ou du compte de résultat nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations. Il s'agit notamment :

- de la détermination des éventuelles dépréciations des actifs corporels et incorporels,
- de la détermination du montant des provisions pour risques et charges,
- des avantages au personnel : hypothèses mises à jour annuellement, telles que la probabilité du maintien du personnel dans le groupe jusqu'au départ à la retraite, l'évolution prévisible de la rémunération future, le taux d'actualisation et le taux d'inflation,
- des dépréciations des stocks,
- des impôts différés actifs,
- de certains éléments du passif financier.
- et d'allocations de prix d'acquisition

Ces hypothèses, estimations ou appréciations, sont établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date de clôture. Celles-ci peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

2.6 Frais d'étude de recherche et de développement

Les frais d'étude et de recherche ne sont pas immobilisables. Les coûts de développement doivent être comptabilisés en immobilisations dès que l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention, sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les coûts de développement sont amortis en fonction des quantités de produits livrés sur la base des contrats initiaux.

Les autres frais de développement et d'étude sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

2.7 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles acquises sont constituées principalement de brevets, licences, marques, portefeuille clients et de logiciels informatiques.

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût et les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, le modèle du coût historique est appliqué aux immobilisations incorporelles.

Les actifs à durée d'utilité indéfinie ne sont pas amortis mais soumis chaque année à un test de dépréciation. Un amortissement linéaire est constaté pour les actifs dont la durée d'utilité est finie :

- Licences et brevets : Durée contractuelle sans excéder 10 ans ;
- Marques : Non amorties lorsqu'elles sont à durée de vie indéfinie : dans ce cas, elles font l'objet d'un test de perte de valeur annuel. Dans le cas contraire les marques sont amorties sur une durée de 6 à 10 ans.
- Savoir-faire : 10 ans
- Portefeuille client : Durée déterminée lors de l'acquisition sans pouvoir excéder 20 ans ;
- Logiciels : 3 à 10 ans.

Les durées d'utilité sont revues à chaque clôture.

2.8 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 *Immobilisations corporelles*, la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production.

Les subventions d'équipement sont enregistrées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges lorsqu'ils sont encourus sauf s'ils ont pour conséquence d'augmenter de manière significative les performances de l'actif en termes de capacité, d'amélioration de la qualité ou de durée de vie.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers. La base amortissable des immobilisations corporelles est constituée du coût d'acquisition, diminuée le cas échéant de la valeur résiduelle estimée. Sauf cas particulier les valeurs résiduelles sont nulles.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût d'acquisition des immobilisations. Le groupe ne possède aucune immobilisation dont la durée de construction justifie la capitalisation de coûts d'emprunt dans son prix de revient.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur la durée estimée de leur utilisation :

- Constructions et agencements des constructions : 10 à 20 ans
- Installations techniques, matériels et outillages : 3 à 20 ans
- Matériels informatiques : 3 ans
- Autres immobilisations corporelles : 3 à 15 ans

2.9 Perte de valeur des actifs

Principes

La direction réexamine la valeur des écarts d'acquisition, des autres immobilisations incorporelles, des immobilisations corporelles et des immobilisations en cours chaque fois qu'un indice interne ou externe (ex : événements ou modifications d'environnement de marché) indique un risque de perte de valeur de ces actifs.

En outre, conformément aux normes comptables appliquées, les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie sont soumises à un test de dépréciation, mis en œuvre au quatrième trimestre de chaque exercice, sauf exception.

Ce test de dépréciation consiste à comparer la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (UGT) à la valeur nette comptable des actifs correspondants y compris les écarts d'acquisition, le cas échéant. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendante des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Les UGT identifiées dans le Groupe sont le plus souvent des entités juridiques.

Méthodologie retenue

La valeur recouvrable est déterminée comme la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur (diminuée des coûts de cession), telles que définies ci-après pour chaque actif pris individuellement, à moins que l'actif considéré ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Dans ce cas, la valeur recouvrable est déterminée pour le groupe d'actifs. Les valeurs recouvrables des unités génératrices de trésorerie sont déterminées :

A partir des flux de trésorerie d'exploitation attendus de l'unité génératrice de trésorerie sur la durée du plan (cinq ans) de l'UGT considérée et d'une valeur terminale ;

Par actualisation de ces flux de trésorerie au coût moyen pondéré du capital du Groupe.

La valeur d'utilité de chaque UGT ou groupe d'UGT est déterminée par actualisation de ses flux de trésorerie futurs, méthode dite des « discounted cash flows » ou « DCF », en utilisant des prévisions de flux de trésorerie cohérents avec le budget et les plans pluriannuels établis par la Direction. Les hypothèses clés utilisées sont :

- la croissance des ventes ;
- les taux de marge brute ;
- le taux d'actualisation ;
- le taux de croissance retenu au-delà de la durée des plans.

Les taux de croissance des ventes sont déterminés en fonction des analyses de marchés réalisées en interne et sur la base des informations externes disponibles. Les taux de marge brute retenus sont ceux constatés sur une base historique, ajustés en fonction des budgets du Groupe.

La juste valeur (diminuée des coûts de cession) correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif ou d'un groupe d'actifs dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de cession. Ces valeurs sont déterminées à partir d'éléments de marché (cours de bourse ou comparaison avec des sociétés cotées similaires ou comparaison avec la valeur attribuée à des actifs ou sociétés similaires lors de transactions récentes) ou à défaut à partir des flux de trésorerie actualisés.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif ou du groupe d'actifs testés, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel pour la différence.

La perte de valeur comptabilisée au titre d'une UGT est affectée en priorité à la dépréciation du goodwill de l'UGT et, pour le solde, au prorata des valeurs nettes comptables des autres actifs de l'UGT.

Les pertes de valeur enregistrées au titre des immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition) peuvent être reprises ultérieurement, si la valeur recouvrable redevient supérieure à la valeur nette comptable, dans la limite de la perte de valeur initialement comptabilisée déduite des amortissements qui auraient été sinon comptabilisés. En revanche, les pertes de valeur enregistrées au titre des écarts d'acquisition sont irréversibles.

2.10 Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, les actifs courants représentant les créances d'exploitation, des titres de créances ou des titres de placement, y compris les instruments dérivés et la trésorerie.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les instruments dérivés passifs et les dettes d'exploitation.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IFRS 9 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

Les actifs disponibles à la vente comprennent, conformément à la norme IFRS 5, l'actif ou le groupe d'actif disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel, sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles pour la vente de tels actifs. L'actif destiné à être cédé est évalué au montant le plus bas entre sa valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les créances clients sont comptabilisées à leur valeur nominale, compte tenu de leur échéance à court terme. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée.

Les autres actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des actifs financiers disponibles à la vente soit des SICAV actions et des SICAV obligataires, dont les plus-values et moins-values latentes sont comptabilisées en résultat financier, ainsi que des placements de trésorerie. La durée de vie des placements classés en actifs financiers ont une durée de vie de 6 mois à 15 ans.

La ligne **Trésorerie et équivalents de trésorerie** inclut les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles dont la valeur n'est pas soumise à l'évolution des cours de bourse. Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture, les variations de valeur étant enregistrées en « *produits de trésorerie* ». La trésorerie nette retenue pour le tableau des flux financiers inclut également les découverts bancaires et les lignes de trésorerie court terme.

Conformément à la norme IAS 7 «tableau des flux de trésorerie», le poste «trésorerie et équivalents de trésorerie» figurant au bilan et dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme définis comme liquide et dont la durée de placement est inférieure à trois mois.

Les dettes financières sont comptabilisées initialement à leur juste valeur (qui correspond à leur valeur nominale, compte tenu des caractéristiques simples de ces instruments), nette des frais d'émission connexes qui sont enregistrés progressivement en résultat financier jusqu'à l'échéance selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur. Sauf exception détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est toujours enregistrée en contrepartie du compte de résultat. Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie :

- une couverture de juste valeur permet de couvrir le risque de variation de valeur de tout élément d'actif ou de passif, du fait de l'évolution des taux de change ;
- une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou futurs.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la mesure de leur efficacité ;

- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée en contrepartie des autres éléments du résultat global, la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en autres produits et charges financiers. Les montants enregistrés dans le résultat global sont repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts.

En l'absence de relation de couverture, la variation de juste valeur de ces instruments de couverture est enregistrée au compte de résultat en autres produits et charges financiers.

Lorsque les couvertures constituées par le Groupe répondent aux exigences de formalisation et d'adossement nécessaires à la comptabilité de couverture, la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée en contrepartie des autres éléments du résultat global. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en autres produits et charges financiers.

2.12 Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « *Stocks* », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. Il incorpore, sur la base d'un niveau d'activité normal, les charges directes et indirectes de production.

Les dépréciations de stocks sont établies le plus souvent en raison de l'obsolescence des produits concernés ou sur la base de leur perspective d'écoulement.

2.13 Impôts différés

Les différences existant à la date de clôture entre la valeur fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan constituent des différences temporelles. En application de la méthode bilancielle du report variable, ces différences temporelles donnent lieu à la comptabilisation :

- d'actifs d'impôt différé, lorsque la valeur fiscale est supérieure à la valeur comptable (situation correspondant à une économie future d'impôt attendue),
- ou de passifs d'impôt différé, lorsque la valeur fiscale est inférieure à la valeur comptable (situation correspondant à une taxation future attendue).

Les actifs et passifs d'impôt différé sont déterminés sur la base des taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, et sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Ces estimations sont revues à la clôture de chaque exercice, en fonction de l'évolution éventuelle des taux d'impôt applicables.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible ou lorsqu'il existe un passif d'impôt différé sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à la clôture de chaque exercice et, le cas échéant, réévaluée ou réduite, pour tenir compte de perspectives plus ou moins favorables de réalisation d'un bénéfice imposable disponible permettant l'utilisation de ces actifs d'impôt différé.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables, sauf quand le passif d'impôt différé résulte d'un écart d'acquisition ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice ou la perte imposable.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus en autres éléments du résultat global sont également comptabilisés en autres éléments du résultat global. Les effets fiscaux éventuels de transactions de capitaux propres sont enregistrés directement dans les capitaux propres, et non dans le compte de résultat.

2.14 Actions propres

Toutes les actions propres détenues par le Groupe sont enregistrées à leur coût d'acquisition, en diminution des capitaux propres. Le résultat de la cession éventuelle des actions propres est inscrit directement en capitaux propres.

2.15 Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels* », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

2.16 Engagements de retraite et assimilés

Conformément à la norme IAS 19 « *Avantages du personnel* », les sommes versées par Radiall à ses salariés sont évaluées suivant le régime des cotisations définies ou suivant le régime des prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes ; la charge qui correspond aux primes versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Dans le cadre des régimes à prestations définies, l'obligation du Groupe porte sur des montants futurs. Les engagements sont évalués suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée.

Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de départ à la retraite ;
- un taux d'actualisation ;
- un taux d'inflation, qui est intégré au taux d'actualisation et au taux de revalorisation des salaires ;
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel.

Ces évaluations sont effectuées tous les ans sauf lorsque des modifications d'hypothèses nécessitent des chiffrages à une fréquence plus rapprochée.

Le coût financier est comptabilisé en charges de personnel. Selon la norme IAS 19 révisée adoptée par le Groupe au 1^{er} janvier 2013, les gains et pertes actuariels nets de l'exercice sont comptabilisés immédiatement dans le montant de la provision pour retraite et avantages assimilés en contrepartie des autres éléments du résultat global.

2.17 Chiffre d'affaires

Conformément à la norme IFRS 15 « *Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients* », les ventes de connecteurs sont comptabilisées en chiffre d'affaires à la date de transfert du contrôle lié à la propriété, soit en fonction de l'incoterm. Les escomptes accordés aux clients sont comptabilisés dans le poste « Chiffre d'affaires ».

Le chiffre d'affaires de Radiall n'est pas lié à une activité saisonnière.

2.18 Résultat par action

Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, sous déduction des actions propres inscrites en diminution des capitaux propres. Le résultat dilué par action est identique au résultat par action, en l'absence d'instruments dilutifs au sein du Groupe Radiall.

2.19 Parties liées

Les parties liées du groupe comprennent les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable, les actionnaires qui exercent un contrôle conjoint sur les coentreprises du groupe, les actionnaires minoritaires qui exercent une influence notable sur les filiales du groupe, les mandataires sociaux, dirigeants et administrateurs du groupe, ainsi que les sociétés dans lesquelles ceux-ci exercent le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable.

2.20 Plan d'actions gratuites

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2 « *Paiement en actions* », la valeur des options ou actions gratuites accordées calculée à la date d'attribution des droits est comptabilisée en charges sur la période d'acquisition des droits.



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex



26 rue Cambacérés
75008 Paris

Radiall

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

Radiall

Société anonyme
RCS : Bobigny 552 124 984

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société Radiall,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Radiall relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les écarts d'acquisition, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2024 s'établissent à 16,1 millions d'euros, et les actifs à durée de vie indéterminée ont fait l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans la note 2.9 « Perte de valeur des actifs » et 5.3 « Test de dépréciation des écarts d'acquisition et des autres actifs à durée de vie indéterminée » de l'annexe des comptes consolidés.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que les notes 2.9 « Perte de valeur des actifs » et 5.3 « Test de dépréciation des écarts d'acquisition et des autres actifs à durée de vie indéterminée » de l'annexe des comptes consolidés donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.


En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

Paris La Défense, date de la signature numérique

DocuSigned by:

E782A62E360147F...

Gaël Lamant

Associé

RSM Paris

Paris, date de la signature numérique

DocuSigned by:

C4A91A87F8194F1...

Adrien Fricot

Associé

1. COMPTES CONSOLIDES

Etat de situation financière consolidée au 31 décembre 2024

	Notes	31 Décembre 2024	31 décembre 2023
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Immobilisations incorporelles	Note 5	9 699	10 757
Ecart d'acquisition	Note 5	16 069	15 332
Immobilisations corporelles	Note 6	100 444	94 011
Titres des entreprises associées et coentreprises	Note 7	2 857	4 650
Immobilisations financières	Note 8	2 628	1 141
Impôts différés actifs	Note 18	8 174	5 772
ACTIFS NON COURANTS		139 872	131 662
Stocks	Note 9	115 875	90 905
Créances clients et comptes rattachés	Note 10	65 068	67 025
Autres créances	Note 11	19 102	14 131
Impôts sur le résultat	Note 18	6 435	8 095
Autres actifs financiers de gestion de trésorerie	Note 12	69 992	49 903
Trésorerie et équivalents de trésorerie actif	Note 12	93 209	86 080
ACTIFS COURANTS		369 682	316 140
TOTAL ACTIFS		509 554	447 802
Capital		2 346	2 346
Réserve groupe		308 165	287 002
Ecart de conversion		16 212	10 048
Résultat part du groupe		47 816	27 221
Intérêts minoritaires		1 923	1 590
CAPITAUX PROPRES	Note 13	376 462	328 207
Impôts différés passifs	Note 18	165	59
Dettes financières à long terme	Note 15	9 919	5 127
Provisions non courantes	Note 14	11 421	10 544
PASSIFS NON COURANTS		21 504	15 729
Dettes financières à court terme	Note 15	6 587	8 747
Dettes fournisseurs		45 490	43 074
Autres dettes	Note 16	54 966	43 656
Provisions courantes	Note 14	3 467	1 540
Impôts sur le résultat	Note 18	1 078	6 849
PASSIFS COURANTS		111 588	103 866
TOTAL PASSIF		509 554	447 802

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2024

	Notes	2024	2023
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Chiffre d'Affaires	Note 4	433 467	379 621
Autres produits d'exploitation		0	0
Produits des activités ordinaires		433 467	379 621
Achats consommés		-135 750	-122 646
Variation des stocks d'en cours et de produits finis		10 742	186
Charges de personnel	Note 19	-159 421	-140 895
Charges externes		-65 465	-58 313
Impôts et taxes		-2 494	-2 522
Autres produits et charges d'exploitation	Note 21	3 556	-83
Dépréciations de l'actif non courant	Note 22	-19 424	-19 145
Dépréciations de l'actif courant et dotations aux provisions	Note 23	-3 413	121
Quote-part de résultat des entreprises associées		-1 861	-1 349
Résultat opérationnel courant		59 936	34 975
Résultat opérationnel courant en % du chiffre d'affaires		13,83%	9,21%
Autres produits et charges opérationnels non courants	Note 24		-46
Résultat opérationnel		59 936	34 929
Résultat opérationnel en % du chiffre d'affaires		13,83%	9,20%
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie		3 531	2 415
Coût de l'endettement financier brut		-859	-735
Coût de l'endettement financier net		2 671	1 680
Autres produits et charges financières	Note 25	-106	116
Charges d'impôt	Note 18	-14 304	-9 335
Résultat Net		48 198	27 390
Résultat Minoritaire		383	169
Résultat Net Part Groupe		47 816	27 221
Résultat par action (en euros)	Note 13	31,17	17,45
Résultat dilué par action (en euros)	Note 13	31,17	17,45

État du résultat global consolidé

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Résultat net de la période	48 198	27 390
Reconnaissance des gains (et pertes) actuariels sur les engagements de retraite en autres éléments du résultat global	230	-523
Impôts différés sur les reconnaissances de gains et pertes actuariels	-57	257
Éléments non recyclables en compte de résultat	172	-266
Gains (pertes) résultant de l'évaluation à la juste valeur des instruments de couverture	-2 417	799
Impôts différés sur l'évaluation à la juste valeur des instruments financiers	604	-200
Ecart de conversion	6 247	-4 496
Éléments recyclables en compte de résultat	4 434	-3 896
Total des autres éléments du résultat global	4 606	-4 162
Total des produits et charges reconnus sur la période	52 805	23 227
Attribuables aux		
- actionnaires de Radiall SA	52 338	23 160
- intérêts minoritaires	466	67

Tableau des flux de trésorerie consolidés

	2024	2023
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Résultat groupe	47 816	27 221
Part des minoritaires dans le résultat des sociétés intégrées	383	169
Résultats non distribués des entreprises associées	1 860	1 350
Dotations nettes aux amortissements	19 428	18 989
Variation nette des provisions	2 916	1 746
Variation de juste valeur sur couverture non efficace	325	-334
+/- Values de cession	-48	77
Provisions comptabilisées en autres produits et charges opérationnels	0	0
Charges d'intérêt	859	735
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	14 304	9 335
Capacité d'autofinancement	87 843	59 288
Variation de stocks	-21 972	-4 551
Variation des créances d'exploitation	3 826	-7 274
Variation des dettes d'exploitation	1 613	-6 709
Variation des autres actifs et passifs	4 939	4 735
Variation du besoin en fonds de roulement	-11 594	-13 799
Intérêts décaissés	-867	-730
Impôt décaissés	-19 712	-5 502
Flux de trésorerie généré par l'activité	55 671	39 257
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-282	-757
Acquisition d'immobilisations corporelles	-14 825	-10 322
Acquisition d'immobilisations financières	-1 419	-5 678
Cessions d'immobilisations - Corporelles et Incorporelles	1 555	688
Subventions d'investissements encaissées	-11	0
Cession et Remboursement d'immobilisations financières	69	98
Trésorerie nette sur acquisitions / cessions de filiales	0	0
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-14 913	-15 971
Augmentation / réduction de capital ou d'apport	-95	0
Dividendes versés aux actionnaires de RADIALL	-4 616	-3 457
Dividendes versés aux minoritaires	-133	-163
Achats et cessions d'actions propres	155	-13 533
Encaissements provenant des emprunts	3 461	3 922
Remboursement d'emprunts	-6 104	-6 006
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-7 332	-19 237
Incidence des variations de taux de change	-6 209	-101
Variation de la trésorerie	27 217	3 947
Trésorerie à l'ouverture	135 983	132 035
Trésorerie à la clôture	163 201	135 983
<i>dont Autres actifs financiers de gestion de trésorerie</i>	<i>70 068</i>	<i>49 903</i>
<i>dont Trésorerie et équivalents de trésorerie actifs</i>	<i>93 133</i>	<i>86 080</i>

Variation des capitaux propres consolidés

	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves consolidées	Ecarts de conversion	Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Capitaux propres au 31/12/2022	1 571 112	2 395	0	303 698	14 111	320 206	1 687	321 893
Autres éléments du résultat global		0	0	333	-4 393	-4 060	-102	-4 162
Résultat de la période		0	0	27 221	0	27 221	169	27 390
Dividendes		0	0	-3 457	0	-3 457	-163	-3 621
Diminution de capital	-32 600	-50	0	-12 919	0	-12 969	0	-12 969
Elimination des actions propres		0	0	-564	0	-564	0	-564
Autres variations		0	0	-90	330	240	0	240
Capitaux propres au 31/12/2023	1 538 512	2 346	0	314 221	10 048	326 617	1 590	328 207
Autres éléments du résultat global		0	0	-1 641	6 164	4 523	83	4 606
Résultat de la période		0	0	47 816	0	47 816	383	48 199
Dividendes		0	0	-4 617	0	-4 617	-133	-4 750
Subventions d'investissements		0	0	-11	0	-11	0	-11
Distribution des actions propres		0	0	160	0	160	0	160
Autres variations		0	0	50	0	50	0	50
Capitaux propres au 31/12/2024	1 538 512	2 346	0	355 979	16 212	374 539	1 923	376 462

Notes annexes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2024

Note 1 - Présentation générale

Groupe industriel spécialisé dans la conception, le développement et la fabrication de composants électroniques, Radiall est un acteur reconnu dans ses marchés : les télécommunications, les applications militaires et aéronautiques, l'automobile. Très tourné vers l'international, le Groupe est présent sur les cinq continents par le biais de ses filiales et d'un réseau actif d'agents et de distributeurs.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de Radiall le 27 mars 2025.

Note 2 – Principes comptables

2.1 Référentiel comptable

En application du règlement européen N° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés de l'exercice 2024 ont été établis selon les normes comptables internationales IAS /IFRS et les interprétations de l'IFRS-IC applicables au 31 décembre 2024 telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

2.2 Normes et interprétations appliquées

2.2.1 D'application obligatoire aux exercices ouverts au 1^{er} janvier 2024

Les normes et amendements en vigueur depuis le 1er janvier 2024 n'ont pas eu d'impacts significatifs sur les comptes consolidés établis au 31 décembre 2024.

2.2.2 D'application obligatoire aux exercices ouverts après le 1er janvier 2024

Les normes, amendements ou interprétations publiés par l'IASB et non encore adoptés par l'Union Européenne n'ont pas été appliqués par anticipation par le Groupe pour l'établissement de ses états financiers consolidés lorsque cette disposition était offerte.

2.3 Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs tel que préconisé par les normes IFRS. Ces catégories sont mentionnées dans les notes suivantes.

Les états financiers du groupe Radiall pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 comprennent :

- Les états financiers de la société Radiall
- Les états financiers de ses filiales
- La quote-part dans l'actif net du Groupe Raydiall (Raydiall SAS, Raydiall Inc. et Raydiall China), groupe mis en équivalence.

La liste des filiales, coentreprises et sociétés associées du groupe est présentée dans la note 3.

2.4 Conversion des éléments en devises

Les états financiers consolidés sont exprimés en milliers d'euros, l'euro étant la devise fonctionnelle de Radiall et la devise de présentation du groupe.

Etats financiers libellés en monnaies étrangères

Les comptes des filiales utilisant une monnaie fonctionnelle différente sont convertis en euros :

- aux cours de clôture pour les postes du bilan. Les différences de change résultant de l'application de ce cours sont inscrites dans les capitaux propres, en « écarts de conversion ».
- aux cours moyens de la période pour les éléments du compte de résultat.

Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 « *Effets des variations des cours des monnaies étrangères* ». En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par les entreprises du Groupe dans la monnaie de fonctionnement au cours de clôture du mois précédent la transaction.

Les créances et dettes exprimées en devises étrangères sont converties aux cours de ces devises à la date de clôture. Les pertes et gains de change latents résultant de cette conversion sont enregistrés dans le compte de résultat en « *Autres produits et charges d'exploitation* » ou en « *Autres produits et charges financiers* » selon la nature des flux ou des créances et dettes auxquels ils se rapportent.

Les pertes et gains de change résultant de la conversion d'opérations ou créances et dettes intragroupes en devises étrangères, ou de leur élimination, sont enregistrés au compte de résultat, à moins qu'ils ne proviennent d'opérations de financement intragroupe à long terme pouvant être considérées comme des opérations en capital : ils sont dans ce cas inscrits en capitaux propres, en « *Ecarts de conversion* ».

La comptabilisation des instruments de couverture de change est décrite dans la note 17 de la présente annexe.

Les principaux cours de clôture retenus sont indiqués dans le tableau ci-dessous (présentant la contre-valeur d'un euro en unité de devise étrangère).

	2024		2023	
	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen
USD	1,039	1,086	1,105	1,080
CNY	7,583	7,796	7,851	7,643
GBP	0,829	0,848	0,869	0,870
HKD	8,069	8,478	8,631	8,454
JPY	163,060	163,495	156,330	151,870
INR	88,934	90,765	91,905	89,123

2.5 Recours à des estimations

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, l'évaluation de certains soldes du bilan ou du compte de résultat nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations. Il s'agit notamment :

- de la détermination des éventuelles dépréciations des actifs corporels et incorporels,
- de la détermination du montant des provisions pour risques et charges,
- des avantages au personnel : hypothèses mises à jour annuellement, telles que la probabilité du maintien du personnel dans le groupe jusqu'au départ à la retraite, l'évolution prévisible de la rémunération future, le taux d'actualisation et le taux d'inflation,
- des dépréciations des stocks,
- des impôts différés actifs,
- de certains éléments du passif financier.
- et d'allocations de prix d'acquisition

Ces hypothèses, estimations ou appréciations, sont établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date de clôture. Celles-ci peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

2.6 Frais d'étude de recherche et de développement

Les frais d'étude et de recherche ne sont pas immobilisables. Les coûts de développement doivent être comptabilisés en immobilisations dès que l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention, sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les coûts de développement sont amortis en fonction des quantités de produits livrés sur la base des contrats initiaux.

Les autres frais de développement et d'étude sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

2.7 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles acquises sont constituées principalement de brevets, licences, marques, portefeuille clients et de logiciels informatiques.

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût et les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, le modèle du coût historique est appliqué aux immobilisations incorporelles.

Les actifs à durée d'utilité indéfinie ne sont pas amortis mais soumis chaque année à un test de dépréciation. Un amortissement linéaire est constaté pour les actifs dont la durée d'utilité est finie :

- Licences et brevets : Durée contractuelle sans excéder 10 ans ;
- Marques : Non amorties lorsqu'elles sont à durée de vie indéfinie : dans ce cas, elles font l'objet d'un test de perte de valeur annuel. Dans le cas contraire les marques sont amorties sur une durée de 6 à 10 ans.
- Savoir-faire : 10 ans
- Portefeuille client : Durée déterminée lors de l'acquisition sans pouvoir excéder 20 ans ;
- Logiciels : 3 à 10 ans.

Les durées d'utilité sont revues à chaque clôture.

2.8 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 *Immobilisations corporelles*, la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production.

Les subventions d'équipement sont enregistrées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges lorsqu'ils sont encourus sauf s'ils ont pour conséquence d'augmenter de manière significative les performances de l'actif en termes de capacité, d'amélioration de la qualité ou de durée de vie.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers. La base amortissable des immobilisations corporelles est constituée du coût d'acquisition, diminuée le cas échéant de la valeur résiduelle estimée. Sauf cas particulier les valeurs résiduelles sont nulles.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût d'acquisition des immobilisations. Le groupe ne possède aucune immobilisation dont la durée de construction justifie la capitalisation de coûts d'emprunt dans son prix de revient.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur la durée estimée de leur utilisation :

- Constructions et agencements des constructions : 10 à 20 ans
- Installations techniques, matériels et outillages : 3 à 20 ans
- Matériels informatiques : 3 ans
- Autres immobilisations corporelles : 3 à 15 ans

2.9 Perte de valeur des actifs

Principes

La direction réexamine la valeur des écarts d'acquisition, des autres immobilisations incorporelles, des immobilisations corporelles et des immobilisations en cours chaque fois qu'un indice interne ou externe (ex : événements ou modifications d'environnement de marché) indique un risque de perte de valeur de ces actifs.

En outre, conformément aux normes comptables appliquées, les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie sont soumises à un test de dépréciation, mis en œuvre au quatrième trimestre de chaque exercice, sauf exception.

Ce test de dépréciation consiste à comparer la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (UGT) à la valeur nette comptable des actifs correspondants y compris les écarts d'acquisition, le cas échéant. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendante des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Les UGT identifiées dans le Groupe sont le plus souvent des entités juridiques.

Méthodologie retenue

La valeur recouvrable est déterminée comme la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur (diminuée des coûts de cession), telles que définies ci-après pour chaque actif pris individuellement, à moins que l'actif considéré ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Dans ce cas, la valeur recouvrable est déterminée pour le groupe d'actifs. Les valeurs recouvrables des unités génératrices de trésorerie sont déterminées :

A partir des flux de trésorerie d'exploitation attendus de l'unité génératrice de trésorerie sur la durée du plan (cinq ans) de l'UGT considérée et d'une valeur terminale ;

Par actualisation de ces flux de trésorerie au coût moyen pondéré du capital du Groupe.

La valeur d'utilité de chaque UGT ou groupe d'UGT est déterminée par actualisation de ses flux de trésorerie futurs, méthode dite des « discounted cash flows » ou « DCF », en utilisant des prévisions de flux de trésorerie cohérents avec le budget et les plans pluriannuels établis par la Direction. Les hypothèses clés utilisées sont :

- la croissance des ventes ;
- les taux de marge brute ;
- le taux d'actualisation ;
- le taux de croissance retenu au-delà de la durée des plans.

Les taux de croissance des ventes sont déterminés en fonction des analyses de marchés réalisées en interne et sur la base des informations externes disponibles. Les taux de marge brute retenus sont ceux constatés sur une base historique, ajustés en fonction des budgets du Groupe.

La juste valeur (diminuée des coûts de cession) correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif ou d'un groupe d'actifs dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de cession. Ces valeurs sont déterminées à partir d'éléments de marché (cours de bourse ou comparaison avec des sociétés cotées similaires ou comparaison avec la valeur attribuée à des actifs ou sociétés similaires lors de transactions récentes) ou à défaut à partir des flux de trésorerie actualisés.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif ou du groupe d'actifs testés, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel pour la différence.

La perte de valeur comptabilisée au titre d'une UGT est affectée en priorité à la dépréciation du goodwill de l'UGT et, pour le solde, au prorata des valeurs nettes comptables des autres actifs de l'UGT.

Les pertes de valeur enregistrées au titre des immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition) peuvent être reprises ultérieurement, si la valeur recouvrable redevient supérieure à la valeur nette comptable, dans la limite de la perte de valeur initialement comptabilisée déduite des amortissements qui auraient été sinon comptabilisés. En revanche, les pertes de valeur enregistrées au titre des écarts d'acquisition sont irréversibles.

2.10 Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, les actifs courants représentant les créances d'exploitation, des titres de créances ou des titres de placement, y compris les instruments dérivés et la trésorerie.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les instruments dérivés passifs et les dettes d'exploitation.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IFRS 9 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

Les actifs disponibles à la vente comprennent, conformément à la norme IFRS 5, l'actif ou le groupe d'actif disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel, sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles pour la vente de tels actifs. L'actif destiné à être cédé est évalué au montant le plus bas entre sa valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les créances clients sont comptabilisées à leur valeur nominale, compte tenu de leur échéance à court terme. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée.

Les autres actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des actifs financiers disponibles à la vente soit des SICAV actions et des SICAV obligataires, dont les plus-values et moins-values latentes sont comptabilisées en résultat financier, ainsi que des placements de trésorerie. La durée de vie des placements classés en actifs financiers ont une durée de vie de 6 mois à 15 ans.

La ligne **Trésorerie et équivalents de trésorerie** inclut les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles dont la valeur n'est pas soumise à l'évolution des cours de bourse. Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture, les variations de valeur étant enregistrées en « *produits de trésorerie* ». La trésorerie nette retenue pour le tableau des flux financiers inclut également les découverts bancaires et les lignes de trésorerie court terme.

Conformément à la norme IAS 7 «tableau des flux de trésorerie», le poste «trésorerie et équivalents de trésorerie» figurant au bilan et dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme définis comme liquide et dont la durée de placement est inférieure à trois mois.

Les dettes financières sont comptabilisées initialement à leur juste valeur (qui correspond à leur valeur nominale, compte tenu des caractéristiques simples de ces instruments), nette des frais d'émission connexes qui sont enregistrés progressivement en résultat financier jusqu'à l'échéance selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur. Sauf exception détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est toujours enregistrée en contrepartie du compte de résultat. Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie :

- une couverture de juste valeur permet de couvrir le risque de variation de valeur de tout élément d'actif ou de passif, du fait de l'évolution des taux de change ;
- une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou futurs.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la mesure de leur efficacité ;

- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée en contrepartie des autres éléments du résultat global, la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en autres produits et charges financiers. Les montants enregistrés dans le résultat global sont repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts.

En l'absence de relation de couverture, la variation de juste valeur de ces instruments de couverture est enregistrée au compte de résultat en autres produits et charges financiers.

Lorsque les couvertures constituées par le Groupe répondent aux exigences de formalisation et d'adossement nécessaires à la comptabilité de couverture, la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée en contrepartie des autres éléments du résultat global. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en autres produits et charges financiers.

2.12 Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « *Stocks* », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. Il incorpore, sur la base d'un niveau d'activité normal, les charges directes et indirectes de production.

Les dépréciations de stocks sont établies le plus souvent en raison de l'obsolescence des produits concernés ou sur la base de leur perspective d'écoulement.

2.13 Impôts différés

Les différences existant à la date de clôture entre la valeur fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan constituent des différences temporelles. En application de la méthode bilancielle du report variable, ces différences temporelles donnent lieu à la comptabilisation :

- d'actifs d'impôt différé, lorsque la valeur fiscale est supérieure à la valeur comptable (situation correspondant à une économie future d'impôt attendue),
- ou de passifs d'impôt différé, lorsque la valeur fiscale est inférieure à la valeur comptable (situation correspondant à une taxation future attendue).

Les actifs et passifs d'impôt différé sont déterminés sur la base des taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, et sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Ces estimations sont revues à la clôture de chaque exercice, en fonction de l'évolution éventuelle des taux d'impôt applicables.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible ou lorsqu'il existe un passif d'impôt différé sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à la clôture de chaque exercice et, le cas échéant, réévaluée ou réduite, pour tenir compte de perspectives plus ou moins favorables de réalisation d'un bénéfice imposable disponible permettant l'utilisation de ces actifs d'impôt différé.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables, sauf quand le passif d'impôt différé résulte d'un écart d'acquisition ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice ou la perte imposable.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus en autres éléments du résultat global sont également comptabilisés en autres éléments du résultat global. Les effets fiscaux éventuels de transactions de capitaux propres sont enregistrés directement dans les capitaux propres, et non dans le compte de résultat.

2.14 Actions propres

Toutes les actions propres détenues par le Groupe sont enregistrées à leur coût d'acquisition, en diminution des capitaux propres. Le résultat de la cession éventuelle des actions propres est inscrit directement en capitaux propres.

2.15 Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels* », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

2.16 Engagements de retraite et assimilés

Conformément à la norme IAS 19 « *Avantages du personnel* », les sommes versées par Radiall à ses salariés sont évaluées suivant le régime des cotisations définies ou suivant le régime des prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes ; la charge qui correspond aux primes versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Dans le cadre des régimes à prestations définies, l'obligation du Groupe porte sur des montants futurs. Les engagements sont évalués suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée.

Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de départ à la retraite ;
- un taux d'actualisation ;
- un taux d'inflation, qui est intégré au taux d'actualisation et au taux de revalorisation des salaires ;
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel.

Ces évaluations sont effectuées tous les ans sauf lorsque des modifications d'hypothèses nécessitent des chiffrages à une fréquence plus rapprochée.

Le coût financier est comptabilisé en charges de personnel. Selon la norme IAS 19 révisée adoptée par le Groupe au 1^{er} janvier 2013, les gains et pertes actuariels nets de l'exercice sont comptabilisés immédiatement dans le montant de la provision pour retraite et avantages assimilés en contrepartie des autres éléments du résultat global.

2.17 Chiffre d'affaires

Conformément à la norme IFRS 15 « *Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients* », les ventes de connecteurs sont comptabilisées en chiffre d'affaires à la date de transfert du contrôle lié à la propriété, soit en fonction de l'incoterm. Les escomptes accordés aux clients sont comptabilisés dans le poste « Chiffre d'affaires ».

Le chiffre d'affaires de Radiall n'est pas lié à une activité saisonnière.

2.18 Résultat par action

Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, sous déduction des actions propres inscrites en diminution des capitaux propres. Le résultat dilué par action est identique au résultat par action, en l'absence d'instruments dilutifs au sein du Groupe Radiall.

2.19 Parties liées

Les parties liées du groupe comprennent les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable, les actionnaires qui exercent un contrôle conjoint sur les coentreprises du groupe, les actionnaires minoritaires qui exercent une influence notable sur les filiales du groupe, les mandataires sociaux, dirigeants et administrateurs du groupe, ainsi que les sociétés dans lesquelles ceux-ci exercent le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable.

2.20 Plan d'actions gratuites

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2 « *Paiement en actions* », la valeur des options ou actions gratuites accordées calculée à la date d'attribution des droits est comptabilisée en charges sur la période d'acquisition des droits.